

PAYS INTERRÉGIONAL BRESLE YÈRES

CONTRAT DE PAYS 2014-2020



SOMMAIRE

Convention Partenariale p.3

Stratégie de territoire p.11

Fiches actions p.20 à 81

Maquette financière p.82

**CONTRAT DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS BRESLE YERES
CONVENTION PARTENARIALE D'ENGAGEMENT**

Entre

La Région Normandie, représentée par Monsieur Hervé MORIN, Président du Conseil Régional de Normandie, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 4 juillet 2016,

Et

Le Département de la Seine-Maritime, représenté par Monsieur Pascal MARTIN, Président du Conseil Départemental de la Seine-Maritime, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 8 juillet 2016,

Et

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Bresle Yères représenté par Monsieur Christian ROUSSEL, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Bresle Yères, dûment habilité par délibération du Comité Syndical du 14 juin 2016.

Vu

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable (LOADDT) du 25 juin 1999 et le décret du 21 décembre 2000, modifiée par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 et par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, adopté par délibération de l'Assemblée régionale en date du 11 décembre 2006,

Les objectifs de développement retenus par le territoire et validés par les partenaires de la contractualisation,

La délibération du Conseil Régional de Haute-Normandie en date du 23 juin 2014 adoptant les principes de la contractualisation 2014-2020 avec les territoires,

La délibération du Conseil Général de la Seine-Maritime en date du 25 juin 2013 adoptant les principes d'articulation des aides départementales au service du développement local et des solidarités territoriales,

La délibération du Conseil Général de la Seine-Maritime en date du 24 juin 2014 adoptant les modalités de la contractualisation 2014-2020 avec les territoires,

La délibération du Comité Syndical du PETR du Pays Bresle Yères portant validation du projet de contrat du Pays Bresle Yères 2014-2020 en date du 14 juin 2016,

La délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional de Normandie en date du 4 juillet 2016,

La délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Seine-Maritime en date du 8 juillet 2016,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Signataires et co-contractants

Sont signataires et cocontractants du présent contrat :

- le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Bresle Yères,
- la Région Normandie,
- le Département de la Seine-Maritime.

Article 2 : Objet du contrat

Le contrat du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Bresle Yères a pour objectif principal de contribuer à un développement local durable et structurant, assurant la mise en valeur de toutes les potentialités du territoire. Il a pour vocation de favoriser l'intégration locale des logiques de développement économique et de solidarité.

Le contrat traduit les options stratégiques retenues et transpose les projets en financements pluriannuels précis engageant chacun des partenaires signataires du contrat selon les modalités précisées.

Le contrat comprend les éléments suivants :

- la présente convention d'engagement qui précise les axes prioritaires d'intervention du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Bresle Yères, les modalités de coordination et de suivi de l'exécution du contrat et les modalités de financement et de suivi des actions menées,
- la stratégie territoriale du territoire portant sur son projet de développement pour la période 2014-2020,
- la maquette financière prévisionnelle. Pour répondre à la nécessaire programmation budgétaire, la phase de réalisation des projets inscrits devra être précisée (2014-2017 ou 2018-2020),
- la programmation déclinée en fiches-actions.

Ces trois derniers éléments pourront, le cas échéant, être ajustés à l'occasion de la clause de revoyure prévue à mi-parcours (cf. article 6).

Article 3 : Les priorités de la Région

Les domaines d'intervention que la Région entend privilégier dans le cadre des contrats de territoires 2014-2020 sont les suivants :

- La desserte numérique
- L'utilisation rationnelle de l'espace
- La mobilité intermodale
- La transition écologique
- La cohésion sociale en favorisant la formation des jeunes en grande difficulté

Article 4 : Les priorités du Département

Les thématiques d'intervention sur lesquelles le Département souhaite en priorité soutenir les actions du contrat de territoire 2014-2020 sont les suivantes :

- Le cadre de vie et l'aménagement du territoire
- L'économie et l'emploi
- L'attractivité des territoires
- Les solidarités

Article 5 : Les axes prioritaires d'intervention du territoire

Le programme d'actions du territoire s'organise autour des 3 axes stratégiques de développement suivants :

- Axe 1 Garantir une industrie forte et promouvoir l'innovation
- Axe 2 : Faire des vallées et de leurs embouchures une offre touristique globale
- Axe 4 : Développer l'accueil et la solidarité

Article 6 : Durée

Le contrat du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Bresle Yères est signé pour la période 2014-2020 et s'achève au 31 décembre 2020.

Pour prétendre aux subventions prévisionnelles de la Région fléchées au contrat, les projets devront connaître un engagement financier et un début d'exécution physique avant le 31 décembre 2020. Pour le Département, le bénéfice des subventions est subordonné à la réception, par les services départementaux, avant le 31 décembre 2020, d'un dossier de demande de subvention complet.

Ce contrat pourra faire l'objet d'une révision à mi-parcours en 2017-2018 ; le contrat ainsi actualisé pourra permettre, sous réserve de leur éligibilité :

- la modification ou la suppression d'actions déjà inscrites,
- l'inscription de nouvelles actions en cohérence avec la stratégie du territoire, le cas échéant, elle aussi adaptée,
- la poursuite d'actions déjà engagées ou inscrites en fiche-projet, notamment après la réalisation d'études préalables.

Article 7 : Partenariat et financement

7.1. Partenariat :

Un premier niveau est constitué par les différents maîtres d'ouvrage et les collectivités publiques engagées dans le contrat, qu'il s'agisse, de la Région Normandie, du Département de la Seine-Maritime, du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Bresle Yères, des Communautés de communes et des communes qui les composent. Ils sont les garants de sa mise en œuvre, mais aussi de la mobilisation des moyens financiers nécessaires à son exécution.

Un second niveau implique, selon les actions, d'autres partenaires financiers sans lesquels le contrat serait incomplet, car ils concourent à la réussite de la mise en œuvre du projet territorial. Ces acteurs souvent spécialisés dans un domaine d'activité déterminé, viennent compléter le dispositif et parfois apporter les éléments clefs pour que les actions puissent voir le jour.

Ainsi, l'Union Européenne, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Etat au titre de ses dispositifs sectoriels, l'Etablissement Public Foncier de Normandie, l'ADEME, ... sont sollicités ou seront sollicités pour apporter des compléments financiers à certaines actions inscrites dans le présent contrat.

Dans le cas où ces financements complémentaires ne pourraient être obtenus, la Région et le Département de la Seine-Maritime ne se substitueront pas aux financeurs défaillants. Des financements complémentaires ne pourront donc pas être accordés.

7.2 Financement :

Les actions inscrites au présent contrat sont susceptibles de bénéficier :

- soit des crédits inscrits au Contrat de Plan Etat – Région 2015-2020 ;
- soit des crédits sectoriels de la Région, l'inscription au contrat pouvant dans certains cas être une des conditions d'éligibilité à ces crédits ;
- soit de crédits spécifiques tels le Fonds Régional d'Aménagement Durable du Territoire (FRADT) pour la Région et le Fonds Départemental d'Aide au Développement des Territoires (FDADT) pour le Département de la Seine-Maritime.

Les crédits nationaux, les fonds structurels européens et les programmes spécifiques européens pourront être également mobilisés et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage.

Le contrat du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Bresle Yères porte sur 10 actions pour un montant total prévisionnel de **16 283 919 €** répartis entre les partenaires de la manière suivante :

- **le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Plateau Bresle Yères, les Communautés de communes, les Communes** qui les composent, **et les autres financeurs**, pour un montant prévisionnel de **11 189 778 €**,
- **la Région Normandie** pour un montant prévisionnel de **2 788 221 €** dont **55 000 € de FRADT**,
- **le Département de la Seine-Maritime** pour un montant prévisionnel de **2 305 920 €** dont **774 290 € de FDADT**. Les engagements financiers du Département ne portent que sur les crédits spécifiques du FDADT (le Département ne contractualise pas sur les crédits sectoriels).

La mise en œuvre financière du contrat fera l'objet d'une programmation annuelle concertée entre le territoire et les différents partenaires.

Les engagements financiers du présent contrat ont été actés sur la base de **l'éligibilité des actions** proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions, **mais ne valent pas accord de subvention**.

Chaque action du contrat devra donc faire l'objet **d'un dossier de demande de subvention, déposé auprès des partenaires avant le démarrage de l'opération** sauf dérogation accordée sur demande motivée pour la Région. Pour le Département, les opérations peuvent démarrer à compter de la date d'accusé de réception de la demande écrite de subvention même si cela ne présage en rien de l'octroi de la subvention. Il appartient ensuite au porteur de projet de juger de l'opportunité de la mise en œuvre du projet à l'issue de l'accusé de réception du dossier.

Les dossiers de demande de subvention élaborés par les maîtres d'ouvrages*devront être transmis aux partenaires par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Bresle Yères, coordonnateur de la mise en œuvre du contrat du Pays Bresle Yères et de son suivi.

La décision d'attribution des subventions revient aux instances délibérantes des partenaires après instruction des dossiers.

Les demandes de subvention (qu'elles soient au titre des crédits sectoriels ou des crédits spécifiques des partenaires) seront étudiées **suivant les disponibilités budgétaires et les dispositifs en vigueur à la date de l'instruction des dossiers**, notamment au regard des critères d'écoconditionnalité.

Pour les crédits spécifiques (FRADT et FDADT), les sommes indiquées dans la maquette financière et les fiches-actions du contrat constituent des **montants maxima** (calculés sur la base de taux d'intervention déterminés). Dans le cas d'une augmentation du coût prévisionnel du projet, ces montants de subvention ne pourront être revus à la hausse. A l'inverse, dans le cas d'un coût prévisionnel d'opération diminué, les montants de subvention seront proratisés à la baisse. La mobilisation des crédits spécifiques interviendra en cohérence avec les modalités d'attribution des crédits sectoriels, quand elles existent.

Pour les crédits sectoriels (ou dits de « droit commun »), les montants mentionnés dans la maquette et dans les fiches-actions sont prévisionnels. Les subventions attribuées seront définies, par l'application du dispositif mobilisable, aux dépenses éligibles du dossier de subvention. Pour le Département, les montants à ce titre identifiés dans la maquette financière (dans la colonne hors contrat) ne font pas l'objet de la présente contractualisation : ils sont uniquement mentionnés à titre indicatif en leur principe et montant.

7.3 Autres modalités :

S'agissant des investissements réalisés dans le cadre du présent contrat, qu'ils soient sous maîtrise d'ouvrage privée ou publique, les porteurs du projet s'engagent à ne pas céder ou modifier l'affectation des biens subventionnés, avant une durée minimale de dix ans.

Par ailleurs, toute évolution réglementaire ultérieure à la signature du présent contrat, susceptible d'impacter les modalités précisées dans la convention, s'appliquera automatiquement, quels que soient les engagements pris initialement.

Article 8 : Conditions de coordination et de suivi de l'exécution

8.1. Pilotage et animation

Le Comité de Pilotage local

Le pilotage politique est organisé par la mise en place d'un comité de pilotage qui réunira les décideurs et signataires du présent contrat, soit :

- Le Président du Conseil Régional de Normandie, ou son représentant,
- Le Président du Conseil Départemental de la Seine-Maritime, ou son représentant,
- Le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Bresle Yères, ou son représentant,
- Si besoin, des représentants du territoire dont le choix sera déterminé en concertation avec les membres du comité de pilotage.

Le Comité de Pilotage local s'assure de la bonne exécution du contrat, et procède, le cas échéant, aux ajustements nécessaires. Il se réunira autant que de besoin et, en tout état de cause, pour la révision du contrat à mi-parcours. En dehors de cette structure et autant que de besoin, des échanges entre les différents partenaires continueront après la signature du contrat en fonction des besoins spécifiques à chaque dossier.

Le Comité technique local

Il est composé des représentants des signataires du contrat, et si nécessaire, des représentants des financeurs potentiels. Il devra se réunir au moins une fois par an pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des actions (bilan de l'avancement de la réalisation de la programmation, programmation annuelle des actions) et se charge de la préparation des dossiers qui devront être examinés par le Comité de Pilotage.

Les modalités de gestion de la programmation examinée en comité technique sont détaillées dans l'article 8.2 de la présente convention.

8.2. Animation et gestion de la programmation

Les maîtres d'ouvrage sont responsables des conditions de définition, d'exécution et de financement de leurs projets.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Bresle Yères coordonnera la préparation et le suivi du comité de pilotage local et du comité technique.

Les interlocuteurs en charge de la coordination spécifique des dossiers relevant du contrat de pays sont :

- Pour la Région Normandie, le service Vie des Territoires et Contractualisation / Direction de l'Aménagement du Territoire
- Pour le Département de la Seine-Maritime, le service Projets et Démarches Territorialisées / Direction des Territoires, Coopérations et Développement Durable.

Dans l'objectif de l'établissement d'un bilan annuel sur l'état d'avancement du contrat de territoire, les maîtres d'ouvrage informeront régulièrement le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Bresle Yères de l'avancement technique et financier de leurs projets au 31 décembre de chaque année.

De même, les partenaires et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Bresle Yères devront être rapidement informés de l'abandon ou de l'évolution des actions inscrites dans le contrat.

Les subventions seront attribuées et notifiées par les instances décisionnelles de chaque partenaire, après instruction par les services concernés. La Région et le Département de la Seine-Maritime informeront régulièrement le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Bresle Yères de ces décisions.

8.3. Suivi du contrat

Ce suivi a pour finalité essentielle de permettre l'exécution du programme d'actions, selon les axes d'intervention définis dans le présent contrat. Il prendra en compte le niveau de réalisation de chacune des actions, le taux d'engagement des crédits au regard des échéanciers prévus.

Un point annuel sera présenté en comité de pilotage de suivi du contrat du Pays Bresle Yères.

Fait à Blangy-sur-Bresle..., le 15 octobre 2016

Signataires :

**Le Président de la Région
Normandie**


Hervé MORIN

**Le Président du Conseil
Départemental de la Seine-Maritime**


Pascal MARTIN

**Le Président du PETR
du Pays Bresle Yères**


Christian ROUSSEL

STRATEGIE DE TERRITOIRE



PAYS INTERREGIONAL BRESLE YERES



ORIENTATION 1 : GARANTIR UNE INDUSTRIE FORTE ET PROMOUVOIR L'INNOVATION

...Pour construire l'économie de demain.

1-1 Encourager l'innovation en facilitant les mutations économiques

- Accompagner les mutations d'une agriculture alimentaire vers un rôle énergétique
- Promouvoir un habitat économe et respectueux de son environnement par l'introduction de nouvelles technologies, l'expérimentation
- Soutenir l'organisation de filières locales jusqu'à la transformation
- Renforcer les pôles de compétences/performance et développer des activités innovantes et de conception
- Développer les échanges par le biais des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (ADSL, téléphonie mobile, cybersite)

1-2 Positionner l'environnement en tant que vecteur de développement économique

- Développer les initiatives en matière d'énergies renouvelables et à plus haute valeur ajoutée (éolien, déchets, biomasse, énergies bois...)
- Favoriser la recherche de nouveaux produits et projets (monde agricole, monde touristique)

1-3 Promouvoir les productions locales, développer les activités économiques et agricoles

- Mener une réflexion sur la gestion de l'espace en liant le développement économique à l'aménagement du territoire afin de garantir un développement durable
- Valoriser les savoirs faire locaux en termes de compétences, de métiers, de filières (pôles d'emplois) et anticiper / accompagner les mutations des métiers et les reconversions
- Développer des espaces d'accueil adaptés aux besoins des entreprises dans tous les secteurs d'activités
- Favoriser, accompagner la création-transmission d'entreprises dans tous les secteurs d'activités
- Optimiser et développer les services aux entreprises
- Résoudre le problème des déchets professionnels
- Soutenir la modernisation du commerce et de l'artisanat ainsi que le développement de pôles multiservices
- Favoriser l'émergence de projets d'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
- Porter une attention particulière sur l'accès au travail de certains publics (femmes, jeunes, handicapés)

1-4 Placer la formation et l'emploi au cœur du développement du Pays

- Informer et sensibiliser sur :
 - notre dispositif de formation,
 - l'intérêt de la formation,
 - le droit à la formation,
 - les opportunités des métiers qui se développent,
- Mieux connaître les outils existants pour utiliser au mieux nos compétences,
- Cerner les besoins des entreprises pour adapter les formations/faciliter l'adaptation au marché du travail
- Favoriser le dialogue entre les acteurs de la formation et les entreprises notamment pour renforcer les pôles de compétences
- Favoriser les transferts de technologies



ORIENTATION 2 : FAIRE DES VALLEES ET DE LEURS EMBOUCHURES UNE OFFRE TOURISTIQUE GLOBALE

...Pour que chacun se laisse porter par le verre, le long de la Bresle et de l'Yères, jusqu'à l'estuaire.

2-1 Construire une offre globale à partir des potentiels de développement

- Construire une offre originale de découverte des patrimoines et des paysages basée sur la complémentarité des espaces et des filières phares à l'échelle du Pays
Pour chacune des filières stratégiques :
 - Développer un ou deux espaces, équipements, aménagements voir produits existants en tant que vitrine, fer de lance de la filière
 - Créer un événement d'envergure
 - Structurer le territoire (lien littoral/arrière-pays, liens entre les deux vallées et avec la forêt), exploiter les liens entre les thématiques et les espaces
- Affirmer l'identité du Pays pour mieux « se vendre » auprès des clientèles et des intermédiaires
 - Actions et communication à destination de la population locale (en interne)
 - Promotion et communication groupée du Pays vers les marchés touristiques
 - Signalétique Pays sur l'ensemble du territoire (cohérence entre les sites et circuits de découverte)
 - Utilisation des médias régionaux (CRT) départementaux (CDT) et locaux (Offices de tourisme)

2-2 Adapter l'offre aux attentes des clientèles

- Equilibrer le maillage culturel et touristique du territoire
 - Structurer un réseau d'équipements et de sites dédiés à la thématique verrière en qualifiant l'offre existante
 - Coordonner un programme d'animation en partenariat avec les structures
- Assurer une présence artistique sur le territoire (artistes en résidence, manifestation)
 - Accueillir des artistes en résidence
 - Organiser une grande manifestation dédiée à la jeune création à l'échelle du Pays
- Renforcer la visibilité du territoire à l'échelle nationale et internationale (diffusion de produits emblématiques)
 - Instaurer des partenariats/réseaux nationaux
 - Favoriser la diffusion de produits emblématiques de l'identité verrière du territoire
- Favoriser la transmission des savoir-faire
 - Promouvoir l'artisanat d'art
 - Sensibiliser et informer les professionnels de la filière et les acteurs de la vie éducative
- Promouvoir le tourisme de découverte économique (tourisme industriel dans la vallée)
 - Soutenir la diffusion de la culture scientifique
 - Développer le tourisme de sites en activité



ORIENTATION 3 : BASER L'AMENAGEMENT SUR LES SOLIDARITES TERRITORIALES ET LES RESSOURCES PATRIMONIALES

...En étant à l'écoute des paysages pour un aménagement respectueux de l'environnement.

3-1 Impulser de nouvelles gouvernances sur des échelles pertinentes

- Affirmer la gouvernance à l'échelle du Pays
- Trouver une complémentarité entre les échelles communales, intercommunales
- Informer la population et les acteurs locaux du suivi du projet de territoire

3-2 Amoindrir la fragilité du territoire face aux risques naturels

- Poursuivre un aménagement de qualité du littoral qui conjugue la protection et le développement en tenant compte de l'évolution du trait de côte
- Lutter contre les inondations, ruissèlement, érosion des sols
- Contribuer au maintien et à l'amélioration d'eau de qualité en assurant :
 - Des pratiques agricoles et industrielles respectueuses
 - Des dispositifs d'assainissement efficaces
- Permettre la libre circulation des poissons migrateurs
- Entretien, aménager les cours d'eau et les plans d'eau avec une grande exigence qualitative

3-3 Affirmer un développement durable du territoire

- Mieux connaître le patrimoine du territoire
- Mener un développement équilibré :
 - Préservation et valorisation du Patrimoine (naturel et bâti) dans sa qualité et sa diversité
 - Faire de la qualité environnementale un facteur de développement pour l'habitat, l'économie, le tourisme...
- Lier la maîtrise des espaces, des paysages et la préservation de notre patrimoine dans son ensemble à l'aménagement du territoire dans le cadre d'une vision et d'un schéma d'aménagement partagé par tous
- Poursuivre la dynamique engagée en faveur de la prise en compte des enjeux environnementaux
 - Aider au maintien des paysages, des prairies, des haies, des zones humides et naturelles
 - Préserver la biodiversité
 - Maintenir l'élevage
 - ...
- Soutenir des actions de sensibilisation et d'éducation au respect de l'environnement
- Elaborer un document stratégique permettant un développement durable du territoire (PLUi, PLU, Carte Communale)



ORIENTATION 4 : DEVELOPPER L'ACCUEIL ET LA SOLIDARITE

...*Insuffler une dynamique sociale correspondant aux besoins du territoire.*

4-1 Conduire une politique de l'habitat ambitieuse

- Maîtriser la pression foncière
- Développer et maîtriser une offre de logements en fonction de l'évolution des habitants et des familles de passage en favorisant la mixité sociale et fonctionnelle (logements, services, activités) sur l'ensemble du territoire afin de tendre vers un développement harmonieux et équilibré de l'espace
- Poursuivre les actions visant à la réhabilitation du parc de logements anciens et des friches industrielles faisant parti de notre patrimoine et assurer leur suivi
- Créer les conditions pour faciliter l'accès à l'information sur le droit au logement pour le rendre opposable et accroître l'accessibilité au logement en informant et en communiquant auprès de tous avec les acteurs économiques sur l'offre et sur les aides et dispositifs (neuf et réhabilitation)

4-2 Optimiser les Services aux Publics

- Améliorer l'accessibilité du service
- Optimiser la cohérence des services
- Assurer l'information et la communication autour du service
- Accroître la qualité du service

4-3 Favoriser l'accessibilité à la santé et la mobilité vers le Pays et au sein du Pays

- Favoriser l'accès aux soins pour tous les publics
- Mettre en place une coordination autour des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et anticiper le vieillissement des personnes âgées
- Développer l'accès à la prévention et l'éducation à la santé
- Intensifier les réseaux de transports collectifs
- Réaliser des aménagements favorisant l'utilisation des modes doux dans une logique de desserte locale

4-4 Animer le Pays et enrichir ses habitants par la culture et le sport

- Structurer l'offre culturelle à l'échelle du territoire
- Mettre au cœur de la démarche la question des publics
- Mobiliser les publics autour de thèmes fédérateur familiaux, connus et reconnus et leur signifier le territoire Bresle Yères
- Faire de l'éducation artistique un relais de sensibilisation du grand public

- Favoriser la diffusion du spectacle vivant
- Donner à la musique les moyens de son développement et favoriser sa diffusion
- Faire des bibliothèques des lieux de développement culturel et structurer le réseau de lecture publique
- Communiquer l'image souffleurs de Bresle Yères
- Créer une synergie avec les acteurs touristiques du territoire
- Développer les partenariats avec les territoires voisins
- Créer un évènement sportif majeur



Orientation 5 : Conduire ensemble son développement

...Pour poursuivre le développement territorial engagé et promouvoir l'image du Pays.

5-1 Faire vivre le Pays, se doter d'une ingénierie cohérente et veiller au bon fonctionnement du Pays

- Poursuivre le développement du territoire en mettant en œuvre les objectifs opérationnels
- Développer la capacité d'animation et de montage de projet sur le territoire en s'appuyant sur une ingénierie adaptée et mutualisée entre le Pays, les Communautés de Communes et les autres acteurs du territoire. Cette ingénierie se compose :
 - d'un responsable administratif, financier et mise en œuvre d'études ;
 - d'un chargé de mission Tourisme et Patrimoine Verrier ;
 - d'un chargé de mission Culture, Services aux Publics et Contrat de Pays ;
 - d'un chargé de projet en aménagement du territoire et mise en œuvre du SCoTSelon l'évolution du Pays Interrégional Bresle Yères et des missions qui lui seront confiées, l'ingénierie sera potentiellement soumise à modification.
- Partager le projet du territoire du Pays avec tous les acteurs locaux en le diffusant, en l'animant, en s'y référant afin qu'il devienne le cadre collectif partagé par tous
- Assurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire afin de mesurer les réalisations, les résultats, pouvoir valoriser et rendre compte mais aussi réagir et ajuster les objectifs

5-2 Développer les partenariats

- Développer les partenariats et les coopérations avec d'autres Pays, collectivités, et toute autre structure afin de prendre en considération les enjeux qui dépassent les frontières du pays et qui sont communs à d'autres territoires
- Consolider les partenariats avec les différentes administrations des deux Régions et des deux Départements en renforçant le travail collaboratif et en optimisant les dispositifs contractuels
- Être en cohérence avec les documents stratégiques des Départements et Régions

FICHES ACTIONS

Fiche n°1 - Extension parc environnemental d'activités Bresle Maritime phase 4 tr.2	p.20
Fiche n°2 - Parc d'activités de 10 hectares	p.25
Fiche n°3 - La Route du Verre et la Route des Vitraux	p.30
Fiche n°4 - Des belvédères pour le territoire	p.39
Fiche n°5 - Création d'une artère de circulation douce le long de la Vallée de la Bresle	p.45
Fiche n°6 - Redéploiement des infrastructures de l'aérodrome Eu-Mers-Le Tréport	p.50
Fiche n°7 - Maison de santé pluridisciplinaire Blangy-sur-Bresle	p.56
Fiche n°8 – Résorption des friches	p.61
Fiche n° 9 - Hébergements touristiques et animations sportives	p.72
Fiche n°10 - Déploiement d'un réseau haut et très haut débit	p.78

Intitulé :
Extension parc environnemental d'activités Bresle Maritime (ex Gros Jacques) phase 4 tr 2

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Bresle Maritime
Localisation : 80880 SAINT QUENTIN LAMOTTE

TYPE D'ACTION

Investissement : Construction Réhabilitation
 Fonctionnement : Etude Autres

RESPONSABLE TECHNIQUE DU PROJET :

Nom : VAAST Brigitte
 Fonction : Agent de développement économique
 Adresse : 12, avenue Jacques Anquetil – 76260 EU
 Tel : 02.27.28.20.87
 Courriel : cgbm@cc-breslemaritime.fr

RESPONSABLE POLITIQUE : ALAIN BRIERE, Président de la Communauté de Communes Bresle Maritime

CADRE STRATEGIQUE :

a) Priorités :

Région Normandie :

Développement de la desserte numérique	Optimisation de l'utilisation de l'espace	Soutien à la mobilité intermodale	Transition écologique	Formation : repérer et accompagner les jeunes en difficulté
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justification* : Le Parc Environnemental d'activités Bresle Maritime favorise la croissance économique de la région, par l'accueil d'entreprises tant endogènes qu'exogènes, qui génère le maintien et la création de nouveaux emplois.				

**justifier de la principale priorité visée*

Département de la Seine-Maritime :

Usages numériques	Cadre de vie et aménagement du territoire	Attractivité des territoires	Solidarités	Economie et emploi
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justification* :				

**justifier de la principale priorité visée*

b) Autres documents stratégiques de référence :

Documents	Axe / Objectif opérationnel concerné
FEDER/FSE - FEADER 2014-2020	
CPER 2014-2020	Volet territorial 7-3 « Soutien au développement économique en priorité sur les territoires vulnérables ».....

c) Préconisations transversales :

Reflexe fibre lors des phases travaux <input checked="" type="checkbox"/>	Préservation des ressources (foncière, naturelle et agricole) <input checked="" type="checkbox"/>	Intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux <input checked="" type="checkbox"/>
Justification : Zone d'activités labellisée très haut débit (les raccordements numériques existent sur les aménagements). Protocole d'accord négocié avec la chambre d'agriculture, les propriétaires, exploitants agricoles. Clauses d'insertion prévues dans le futur marché de travaux.		

1. OBJECTIFS ET CARACTERE STRUCTURANT DE L'ACTION :

Le parc environnemental d'activités Bresle Maritime est destiné à créer des emplois, voire pérenniser les emplois existants dans le bassin de vie de la communauté de communes Bresle Maritime.

L'action consiste à poursuivre l'aménagement du parc environnemental d'activités Bresle Maritime, au sein de son périmètre tel que défini initialement. A ce jour, 70 hectares ont été aménagés, sur un périmètre total de 138 hectares. L'accueil de l'entreprise SGD (Saint Gobain Desjonquères) sur une première partie de la phase 4, avec une emprise de 14 hectares, a permis de sauvegarder 300 emplois locaux sur le territoire. Néanmoins, aujourd'hui, le foncier disponible et viabilisé peut encore accueillir des entreprises sur des petites et moyennes surfaces, mais le parc n'a plus de possibilités pour accueillir des sociétés dont l'implantation nécessiterait des surfaces importantes.

A ce jour, le parc accueille 18 entreprises pour 600 emplois. Il est prévu à l'échéance 2016, 22 entreprises pour environ 650 salariés.

2. DESCRIPTION DE L'ACTION :

Acquisition du foncier, études préalables, aménagement et viabilisation d'un ensemble de 17 hectares, à l'intérieur du périmètre prédéfini par l'arrêté de Zac. Le montant des aménagements nécessaires à cette opération est estimé à environ 5,5 millions d'euros HT (achat des parcelles, diagnostic archéologique, fouilles éventuelles, viabilisation et aménagements des espaces)

70 hectares ont été aménagés à ce jour. Sur cette surface, seuls 5.4 % restent disponibles, à savoir 3.8 hectares constitués de petites parcelles.

Actuellement, aucune parcelle de grande superficie supérieure à 6000m² n'est disponible à la commercialisation.

Détail coût des travaux

Le montant des travaux liés aux infrastructures, réseaux, espaces verts serait de l'ordre d'un million d'euros, répartis comme suit :

- Reprise des chemins agricoles et construction de voirie 450 K€
- Desserte en eau potable, électricité, éclairage public, télécom, fibre 340 K€
- Assainissement des eaux pluviales et des eaux usées 140 K€
- Autres travaux paysagers 70 K€

Un million d'euros de travaux auxquels viendraient s'ajouter la construction et l'aménagement d'un giratoire, des tranchées, le génie civil, la réalisation d'une dépression humide,

Soit un total global estimé de l'opération de 2 539 776 € pour le poste « aménagements VRD »

Déficit d'exploitation

Montant total du projet	Montant cessions ou vente de terrains	Déficit d'exploitation (montant total du projet) – (Montant cessions ou vente de terrains)
5 539 776 €	949 634 €	5 539 776 € – 949 634 € = 4 590 142 €

3. CALENDRIER PREVISIONNEL ACTUALISE :

(Etudes, travaux – dates de début et de fin prévisionnelles)

Date : mois + année	Phases de l'action
Dernier trimestre 2015	Acquisition du foncier
Début 2016	Etudes préalables
Second semestre 2016	Travaux d'aménagement VRD
Courant 2017	Fin prévisionnelle des travaux

4. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

POSTES DE DEPENSES	COUT PREVISIONNEL HT
Achat du foncier	1 000 000, 00 €
Fouilles* archéologiques	2 000 000,00 €
Aménagements VRD	2 539 776,00 €
TOTAL	5 539 776,00 €

*les fouilles relèvent des travaux

POSTES DE RECETTES	MONTANTS SOLLICITES	%AGE
REGION HAUTS DE FRANCE	803 274,00	14.5 %
REGION NORMANDIE (DC)	680 966.00	12.29%
DEPARTEMENT SOMME	803 274,00	14.5 %
VENTE DE TERRAINS	949 634	17.14 %
MAITRE D'OUVRAGE	2 302 628.00	41.56 %
TOTAL	5 539 776,00 €	100%

5. POUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT, IMPACT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE (MOYENS MOBILISES ET CAPACITE DE FINANCEMENT)

Les services de la CCBM réalisent l'aménagement et l'entretien du PEA.

6. CRITERES D'EVALUATION DE L'ACTION :

- a) Résultat attendu : libérer des parcelles viabilisées pour l'accueil d'entreprises, et la création d'emplois

- b) Indicateur(s) de suivi : parcellaire disponible, nombre d'entreprises accueillies, nombre d'emplois

7. COMMENTAIRES :

Région Normandie

Le montant de l'aide indiqué dans le plan de financement est prévisionnel.

Il sera défini, par l'application des modalités du dispositif mobilisable, au regard des dépenses éligibles retenues après instruction du dossier de demande d'aide.

L'intervention publique ne porte que sur une opération déficitaire et les subventions publiques ne devront pas dépasser 80% maximum de ce déficit.

Le taux d'intervention régionale est au maximum de 15% pour le projet (études et travaux) ; l'aide étant plafonnée à 45 K€ pour les études et à 800 K€ pour les travaux.

Dépenses subventionnables pour les travaux : ensemble des coûts liés à l'aménagement hors acquisition foncière, frais financiers et frais divers.

Intitulé : Création d'un Parc d'activités de 10 hectares -Communauté de Communes du Canton d'Aumale
 Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Canton d'Aumale
 Localisation : Marques

Cette fiche se décompose en plusieurs actions :

- 2.1 / Etude - Parc d'activités de 10 hectares
- 2.2 / Travaux - Création d'un Parc d'activités de 10 hectares (**FICHE PROJET**)

TYPE D'ACTION

Investissement : Construction Réhabilitation
 Fonctionnement : Etude Autres

RESPONSABLE TECHNIQUE DU PROJET :

Nom : Cécile FOURNIER
 Fonction : Chargée de mission
 Adresse : 10 rue de l'Hotel de Ville 76390 AUMALE
 Tel : 02.35.94.00.30
 Courriel :comcom.sg.aumale@wanadoo.fr

RESPONSABLE POLITIQUE : VIRGINIE LUCOT AVRIL

CADRE STRATEGIQUE :

a) Priorités :

Région Normandie :

Développement de la desserte numérique	Optimisation de l'utilisation de l'espace	Soutien à la mobilité intermodale	Transition écologique	Formation : repérer et accompagner les jeunes en difficulté
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justification* : favoriser un développement territorial équilibré de terrains d'accueil des entreprises				

**justifier de la principale priorité visée*

Département de la Seine-Maritime :

Usages numériques	Cadre de vie et aménagement du territoire	Attractivité des territoires	Solidarités	Economie et emploi
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justification* :				

**justifier de la principale priorité visée*

b) Autres documents stratégiques de référence :

Documents	Axe / Objectif opérationnel concerné
FEDER/FSE - FEADER 2014-2020	
CPER 2014-2020	Volet territorial 7-3 « Soutien au développement économique en priorité sur les territoires vulnérables ».....

c) **Préconisations transversales :**

Reflexe fibre lors des phases travaux <input type="checkbox"/>	Préservation des ressources (foncière, naturelle et agricole) <input type="checkbox"/>	Intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux <input type="checkbox"/>
Justification :		

1. OBJECTIFS ET CARACTERE STRUCTURANT DE L'ACTION :

Expliquer le pourquoi de l'action par rapport aux axes du contrat de territoire et à sa continuité éventuelle avec le contrat précédent, à la justification du besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande et du besoin), à l'articulation avec l'existant, à l'aspect structurant notamment à l'échelle du territoire, à son rayonnement intercommunal (ou plus), à son lien avec le SCOT/SLD/PLU, à sa logique de développement avec des territoires voisins (mutualisation, proximité), à son articulation avec les schémas régionaux et/ou départementaux, et enfin, à la prise en compte de grands enjeux (métropolisation, Axe Seine, infrastructures).

- Dynamisation du canton d'Aumale afin de créer un bassin d'emplois
- Réponse à une demande omniprésente de chefs d'entreprise désirant agrandir leur surface ou voir même tout simplement s'implanter.
- Demande d'atelier de stockage du fait de la proximité de l'A29, étant à la croisée des chemins autoroutiers (A28 A29 A16 Rouen Amiens Le Havre Paris)

Le Syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle Yères porte l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle des Communautés de communes du Canton d'Aumale, Blangy sur Bresle, Bresle Maritime et Yères et Plateaux.

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic territorial et des premières orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), au travers du SCoT, les élus ont comme ambition d'améliorer la capacité d'accueil et de développement des activités et des emplois. Ainsi, un dispositif global d'accueil et de développement doit être établi et mis en œuvre à l'échelle du Pays ayant pour finalité de :

- Favoriser l'attractivité économique du territoire par une offre qualitative, répondant aux besoins des entreprises (notamment en termes d'infrastructures, d'aménagement et de lisibilité) ;
- Assurer un développement économique harmonieux sur le territoire en proposant des capacités d'accueil d'activités sur son ensemble ;
- Limiter l'étalement économique et le mitage économique, limiter les phénomènes de concurrence entre zones pour préserver les espaces ruraux mais également des espaces de développement à plus long terme.

Le SCoT confirme son intérêt pour un dispositif pour l'accueil et le développement des entreprises en fonction de leurs besoins maillant le territoire dans son ensemble, qui s'appuie sur l'opportunité d'une zone d'activités au sud du Pays à proximité de l'échangeur d'Aumale.

2. DESCRIPTION DE L'ACTION :

Aumale et ses environs manquent cruellement de surfaces permettant d'accueillir de nouvelles entreprises. Certaines entreprises veulent tout simplement s'agrandir sans pouvoir le faire. De plus, les autoroutes A 29, A28 permettent d'avoir des flux de circulation allant d'Amiens à Rouen voir même au Havre. La création d'une zone d'activités au niveau de

l'échangeur A29 sera une réelle opportunité pour les entreprises ayant des ateliers dans chacune de ses villes, de disposer de lieu de stockage réduisant ainsi les navettes de camion.

Marques est à proximité d'une entrée d'autoroute A29. Sur les territoires voisins il n'y a pas de zone en concurrence directe du fait des distances d'Amiens et du Pucheuil à Saint Saëns. Cette zone a pour vocation de répondre aux besoins de développement des entreprises d'Aumale ainsi que la possibilité de répondre à des projets de plus grande envergure demandant un accès autoroute. La communauté de communes a été sollicitée par de nombreuses sociétés désirant s'implanter sur le canton, 33 au total. La commune de Marques est en cours d'élaboration de PLU.

Déficit d'exploitation

Montant total du projet	Montant cessions ou vente de terrains	Déficit d'exploitation (montant total du projet) – (Montant cession ou vente de terrains)
3 000 000 €	1 200 000 €	3 000 000 – 1 200 000 = 1 800 000 €

3. CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes, travaux – dates de début et de fin prévisionnelles)

Cette action consiste en la réalisation d'une étude de faisabilité visant à déterminer les conditions de mise en œuvre du projet, suivi d'une phase de travaux (dont la nature sera définie en fonction des résultats de l'étude). Les besoins ont été identifiés à travers la demande omniprésente des chefs d'entreprises désirant s'implanter.

Démarrage étude de faisabilité	Avril 2017
Etudes (loi sur l'eau, etc...)	2017
Rachat des terrains à la SAFER	Fin 2017
Démarrage mission Maîtrise d'œuvre	janvier 2018
Choix du projet (le cas échéant)	avril 2018
Lancement de l'appel d'offres travaux (le cas d'échéant)	mai 2018
Résultat de l'appel d'offres travaux	juillet 2018
Démarrage des travaux	septembre 2018
Achèvement des travaux	décembre 2018

4. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

ETUDE

POSTES DE DEPENSES	COUT PREVISIONNEL HT (ou TTC si fonctionnement)
Etudes de faisabilité	45 000 € HT
TOTAL	45 000 € HT

POSTES DE RECETTES	MONTANTS SOLLICITES	%AGE
REGION NORMANDIE (DC)	6 750 € HT	15 %
ETAT	13 500 € HT	30 %
AUTRE FINANCEUR (préciser)		
MAITRE D'OUVRAGE	24 750€ HT	55 %
TOTAL	45 000 € HT	100%

TRAVAUX

POSTES DE DEPENSES	COUT PREVISIONNEL HT (ou TTC si fonctionnement)
Acquisition des terrains	
MOE et Aménagement d'une première tranche de 10 hectares	
Travaux de viabilisation	
TOTAL	

POSTES DE RECETTES	MONTANTS SOLLICITES	%AGE
REGION		
ETAT		
AUTRE FINANCEUR (préciser) vente de terrains		
MAITRE D'OUVRAGE		
TOTAL		

5. POUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT, IMPACT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE (MOYENS MOBILISES ET CAPACITE DE FINANCEMENT)

6. CRITERES D'EVALUATION DE L'ACTION :

- a) Résultat attendu : attractivité du territoire
- b) Indicateur(s) de suivi : nombre de parcelles vendues, superficie vendue, nombre d'emplois créés

7. COMMENTAIRES :

Région Normandie

Le montant de l'aide indiqué dans le plan de financement est prévisionnel.

Il sera défini, par l'application des modalités du dispositif mobilisable, au regard des dépenses éligibles retenues après instruction du dossier de demande d'aide.

L'intervention publique ne porte que sur une opération déficitaire et les subventions publiques ne devront pas dépasser 80% maximum de ce déficit.

Le taux d'intervention régionale est au maximum de 15% pour le projet (études et travaux) ; l'aide étant plafonnée à 45 K€ pour les études et à 800 K€ pour les travaux.

Dépenses subventionnables pour les travaux : ensemble des coûts liés à l'aménagement hors acquisition foncière, frais financiers et frais divers.

Intitulé : La Route du Verre et la Route des Vitraux
 Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle Yères
 Localisation : Pays Interrégional Bresle Yères

Cette fiche se décompose en plusieurs actions :

- 3.1 / La Route du Verre et des vitraux – Etude/conception/préfiguration
- 3.2 / La Route du Verre et des vitraux – Réalisation/aménagements/conception (**FICHE PROJET**)

TYPE D'ACTION

Investissement : Construction Réhabilitation
 Fonctionnement : Etude Autres

RESPONSABLE TECHNIQUE DU PROJET :

Nom : Eléonore MONTAIGNE
 Fonction : Chargée de mission
 Adresse : 20 rue de Barbentane, 76 340 Blangy-sur-Bresle
 Tel : 02 35 94 02 76
 Courriel : paysbresleyeres@orange.fr

RESPONSABLE POLITIQUE : CHRISTIAN ROUSSEL, PRESIDENT DU PAYS INTERREGIONAL BRESLE YERES

CADRE STRATEGIQUE :

a) Priorités :

Région Normandie :

Développement de la desserte numérique	Optimisation de l'utilisation de l'espace	Soutien à la mobilité intermodale	Transition écologique	Formation : repérer et accompagner les jeunes en difficulté
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justification* : Projet fédérateur, symbole de la cohésion territoriale existante autour du verre. Mise en valeur et structuration des différents espaces du territoire.				

**justifier de la principale priorité visée*

Département de la Seine-Maritime :

Usages numériques	Cadre de vie et aménagement du territoire	Attractivité des territoires	Solidarités	Economie et emploi
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Justification* : Développer l'attractivité touristique, promouvoir l'image verrière du territoire et augmenter sa visibilité.				

**justifier de la principale priorité visée*

b) Autres documents stratégiques de référence :

Documents	Axe / Objectif opérationnel concerné
FEDER/FSE - FEADER 2014-2020	Axe 3 : valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand Objectif spécifique 3.1 : Augmenter l'attractivité du Patrimoine Haut-Normand

CPER 2014-2020	Volet territorial 7-3 « Soutien au développement économique en priorité sur les territoires vulnérables ».....
----------------	---

c) Préconisations transversales :

Reflexe fibre lors des phases travaux <input type="checkbox"/>	Préservation des ressources (foncière, naturelle et agricole) <input checked="" type="checkbox"/>	Intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux <input type="checkbox"/>
Valorisation des ressources existantes		

1. OBJECTIFS ET CARACTERE STRUCTURANT DE L'ACTION :

Expliquer le pourquoi de l'action par rapport aux axes du contrat de territoire et à sa continuité éventuelle avec le contrat précédent, à la justification du besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande et du besoin), à l'articulation avec l'existant, à l'aspect structurant notamment à l'échelle du territoire, à son rayonnement intercommunal (ou plus), à son lien avec le SCOT/SLD/PLU, à sa logique de développement avec des territoires voisins (mutualisation, proximité), à son articulation avec les schémas régionaux et/ou départementaux, et enfin, à la prise en compte de grands enjeux (métropolisation, Axe Seine, infrastructures).

La Route du verre et des vitraux est un projet attendu des acteurs du territoire qui estiment que celle-ci apporterait la visibilité touristique nécessaire à la thématique verrière du Pays Bresle Yères. Notons que la route du verre connaît en réalité un antécédent, et ce dès 1989, grâce à l'association éponyme qui a permis la reconnaissance de l'itinéraire au titre de route historique sous le patronage de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, comprenant alors l'édition d'un dépliant touristique présentant les sites d'intérêt. Cependant, le manque d'adhésion des verreries sollicitées à l'époque pour l'ouverture au public a conduit à l'extinction de la Route du verre. En dépit de cette première tentative, les études réalisées en 2004 puis en 2012 dans le cadre du Contrat de Pays 2009-2013 ont réaffirmé l'opportunité de développer le concept d'itinérance et de mise en réseau de la thématique verrière et ce en partant des constats suivants :

- L'absence de présentation historique et géographique pédagogique
- La faible représentation du patrimoine architectural
- L'absence de vitrine patrimoniale du verre et d'exposition des produits phares
- L'absence de collaboration entre les deux structures muséales (billets communs, animations, médiations ...)
- Un potentiel d'itinéraires doux répartis sur l'ensemble du territoire Bresle Yères.
- Une activité touristique concentrée sur le littoral

Aussi, l'action « Route du verre et des vitraux » est complémentaire du projet de réhabilitation de l'ancienne verrerie de Nesle Normandeuse en « centre d'interprétation » dans la mesure où elle constitue un maillage de circuits entre les différents grands points d'intérêt verriers du territoire et notamment entre les pôles d'interprétation que constituent les deux musées et le futur site de Nesle-Normandeuse. Elle participe et complète l'expérience verrière de la destination Bresle Yères.

En cela, l'action « Route du verre et des vitraux » s'inscrit dans la stratégie de territoire du Pays Bresle Yères au titre de :

- **L'orientation 2 : « Faire des vallées et de leurs embouchures une offre touristique globale »**
 - Axe stratégique 2-1 : « Construire une offre globale à partir des potentiels de développement »
Sous-axes : « Construire une offre originale de découverte des patrimoines et des paysages basée sur la complémentarité des espaces et des filières phares à l'échelle du Pays. » ; « affirmer l'identité du Pays pour mieux « se vendre » auprès des clientèles et des intermédiaires.
- **L'orientation 4 : « Développer l'accueil et la solidarité »**
 - Axe stratégique 4-4 « Animer le Pays et enrichir ses habitants par la culture et le sport »
Sous-axes : « Mobiliser les publics autour de thèmes fédérateurs familiers, connus et reconnus et leur signifier le territoire Bresle Yères » ; « créer une synergie avec les acteurs touristiques du territoire. »

Aussi l'action poursuit les objectifs suivants :

- Développer le trafic touristique dans la vallée par un **tourisme d'itinérance**
- **Valoriser l'offre patrimoniale** du territoire d'intérêt historique, architectural et paysager : liens entre ses différentes caractéristiques et mise en valeur
- **Affirmer l'identité territoriale** propre à notre territoire par un fil rouge : **le verre**
- Donner un **sentiment de cohérence** aux sites de la vallée par un travail de **mise en réseau**
- **Faire connaître et découvrir notre attrait territorial et touristique** à un public diversifié (touristes, population locale, public scolaire ...)

2. DESCRIPTION DE L'ACTION :

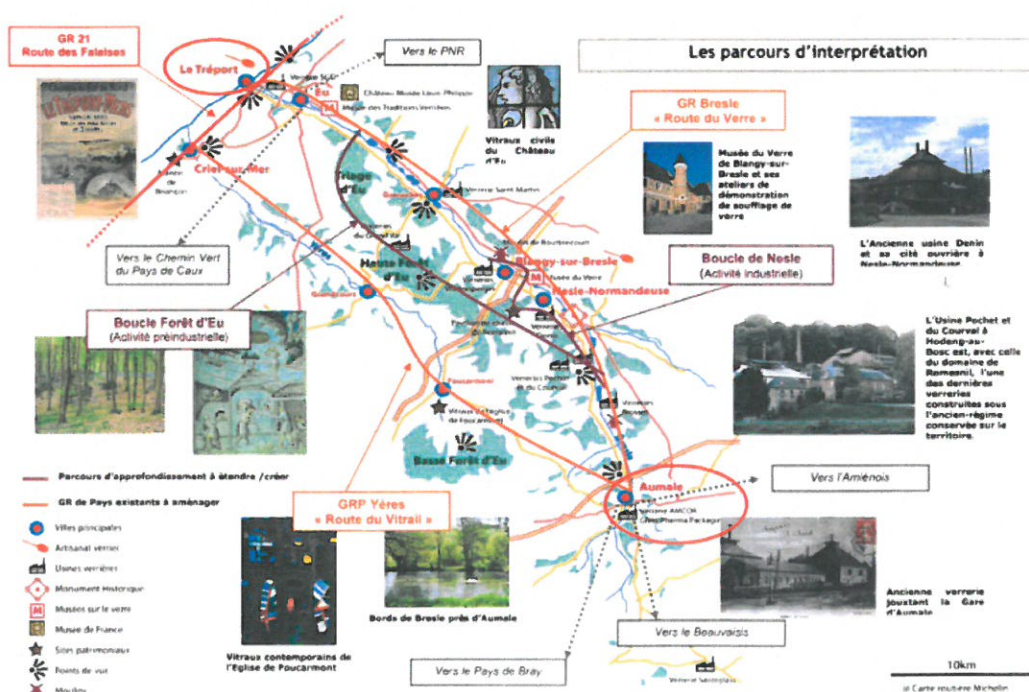
Le projet :

Le projet « La route du verre et des vitraux » recouvre deux volets :

→ Un volet itinérance et parcours d'interprétation :

- L'aménagement d'une signalétique d'interprétation sur les GRP Bresle et Yères
- La création de boucles dans la forêt d'Eu et autour de Nesle Normandeuse
- La création d'une voie douce dans le prolongement du chemin des étangs, à partir de Gamaches jusqu'à Aumale.

Il s'agit donc d'une déclinaison de parcours d'interprétation (aménagement de signalétique et/ou de supports d'interprétation) le long des vallées de l'Yères et de la Bresle qui s'adressent à des usagers de modes doux. L'intérêt de ces parcours réside dans la découverte des paysages des vallées, du littoral et des points d'intérêt qui les jalonnent mais également dans le loisir que représente une promenade ou une activité de type randonnée, course à pied, vélo, etc. Ces parcours s'adressent donc à la fois aux visiteurs mais également aux habitants et usagers du territoire. L'idée n'est donc pas de proposer à ces cibles de faire une route du verre et des vitraux mais de les inciter à parcourir « **Les promenades du verre** ».



→ Un volet animation et communication

- Création d'une carte touristique du territoire et valorisant la Route du verre et des vitraux
- Création d'un support numérique (application, webapp)
- Création d'un pass patrimoine verrier

Ces outils sont destinés à préfigurer, puis à animer « la Route du verre et des vitraux ».

La carte touristique : créer une carte touristique générale du territoire en signalant par un traitement graphique particulier l'offre touristique verrière (les parcours et les sites d'intérêt).

Le support numérique : la réalisation de supports numériques (application, webapp, etc.) actualisables et téléchargeables sur le site du Pays mais surtout accessibles au niveau des Offices de tourisme du territoire et des sites d'intérêt. L'idée étant ici d'interpeller les visiteurs qui viennent sur le territoire (touristes du littoral, visiteurs de sites patrimoniaux, randonneurs, musées), etc. sur l'existence d'une offre verrière du territoire (randonnées, paysage, sites, boutiques, etc.), de les inciter à la découvrir (via l'application grâce à des fiches/packs thématiques, des contenus pédagogiques et ludiques de type jeu itinérant, etc.), et de les informer sur les hébergements et les restaurants environnants.

Le Pass' Patrimoine Verrier : Il s'agit d'un Passeport donnant droit à des réductions sur la visite de sites le long de l'itinéraire. Cet outil permet de développer la mise en réseau des sites d'intérêt. Ce Pass' Patrimoine serait disponible au niveau des offices de tourisme mais également au sein des trois pôles d'interprétation (les musées et le site de Nesle-Normandeuse).

La mise en œuvre du projet :

Le projet « Route du verre et des vitraux se compose de 3 phases de réalisation. **Le Pays a choisi une mise en œuvre progressive** composée d'une première phase d'étude, de conception et de préfiguration, d'une seconde phase de réalisation, d'aménagement et de structuration et d'une troisième phase de réalisation et d'animation.

→ **le Pays présente donc uniquement au titre de fiche action « La route du verre et des vitraux », la première phase du projet, à savoir l'étude, la conception et la préfiguration.**

PREMIERE PHASE : ETUDE, CONCEPTION ET PREFIGURATION DE L'ACTION « ROUTE DU VERRE ET DES VITRAUX » 2015-2017 :

→ **Réalisation d'une étude de signalétique et du plan d'interprétation des parcours, à l'interne par l'équipe du Pays en lien avec le comité scientifique (organe dédié à l'accompagnement des projets en lien avec le patrimoine verrier) et en faisant appel à l'expertise technique des CDT et CAUE.**

Cette partie se compose notamment de :

- **La réalisation de recherches documentaires** (histoire de l'activité verrière du territoire, histoire des sites, etc., recherche iconographique [collecte des illustrations cartes postales, vues anciennes], etc.). Les recherches seront réalisées par la personne en charge du patrimoine verrier au sein de l'équipe du Syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle Yères **en lien avec le comité scientifique.**

Pour ce faire :

- Recherches et consultations bibliographiques. Outre les ouvrages, de nombreux travaux ont déjà été réalisés sur l'histoire verrière de la vallée de Bresle comme par exemple l'étude sur l'identité verrière en vallée de la Bresle. Il convient de valoriser ce travail à travers cette action.
- Consultation des médias (films, enregistrements)
- Identification des personnes ressources (hors membres du Comité Scientifique) – organisation de temps d'échanges. Cette partie pourra faire l'objet d'une démarche

participative à destination des acteurs locaux et habitants, qui représentent la mémoire vivante de l'industrie verrière :

- Constitution d'un corpus de données exploitables pour nourrir les contenus d'interprétation.
 - Restitution des recherches auprès du comité scientifique et technique et identification en lien avec ce dernier des sites à valoriser.
- o Etude de la faisabilité des éléments de patrimoine à valoriser (cette partie tiendra compte des travaux de concertation réalisés entre 2012 et 2014, elle se composera notamment d'un état des lieux permettant d'identifier les atouts et les faiblesses des sites sur la base des critères suivants : la localisation, la propriété, les protections, les qualités paysagères et patrimoniales, les documents existants, les services à proximité, la pertinence vis-à-vis de la stratégie du territoire et de la valorisation du patrimoine verrier, les usages, les accès, les contraintes, la fréquentation, la capacité d'accueil et l'entretien). *Restitution auprès du Comité scientifique et technique.*
 - o Définir le scénario d'interprétation (déclinaison de la thématique « paysages verriers », le niveau et le style d'interprétation (descriptif, informatif, pédagogique, ludique, interactif, etc.), définition d'une mascotte. *Restitution auprès du Comité scientifique et technique.*
 - o Définir la répartition des panneaux (signalisation, interprétation, RIS)
 - o Définir les types du mobilier d'interprétation.
- **Valorisation des données et élaboration des contenus rédactionnels des supports d'interprétation et de la carte touristique (à l'interne en lien avec le comité scientifique).**
- o Valorisation des informations historiques et anecdotes
 - o Valorisation des illustrations (photos et cartes anciennes, plans, etc.)
 - o Rédaction en français et en anglais des textes
 - o *Restitution auprès du Comité scientifique et technique*
- **Elaboration des contenus graphiques des supports d'interprétation et de la carte touristique.** (NB : Le Pays ne dispose pas de sa propre Charte Graphique. Le fait d'être un territoire interrégional complexifie les procédures d'aménagement du territoire (prise en compte des différents politiques des territoires).
- **Edition de la carte touristique**
- **Conception et édition d'un support numérique**

DEUXIEME PHASE : « TRAVAUX DE REALISATION, AMENAGEMENTS ET STRUCTURATION DE LA ROUTE DU VERRE ET DES VITRAUX » 2018-2020 (fiche projet)

- Fabrication et aménagement des supports sur les GRP ainsi que les boucles **selon les orientations du plan d'interprétation**
- Réalisation d'une étude de faisabilité sur **l'aménagement d'une voie douce**
- Mise en place du **Pass patrimoine verrier.**

LA TROISIEME PHASE : « REALISATION ET ANIMATION » (Nouvelle contractualisation)

- Aménagement de la voie douce

→ Mise en place de guides médiateurs

Nous porterons une attention particulière à la mise en place de groupes de travail, regroupant des professionnels, des associations, des structures muséales, des citoyens et tout autre acteur en lien avec le « patrimoine verrier » afin d'aboutir à un projet adapté à la réalité du terrain et aux besoins des usagers. De plus l'information ne doit pas être redondante avec ce qui est déjà existant sur le territoire du Pays d'où l'importance de mener un travail avec les différents acteurs du territoire.

Un comité de pilotage de l'action sera mis en place au sein duquel nous associerons la Glass' Vallée qui agit déjà en matière de valorisation territoriale.

3. CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes, travaux – dates de début et de fin prévisionnelles)

Première phase : 2015 - 2017

Seconde phase : 2018 - 2020

Troisième phase : A partir de 2020

4. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

PHASE 1 ETUDE, CONCEPTION ET PREFIGURATION DE L'ACTION « ROUTE DU VERRE ET DES VITRAUX »

POSTES DE DEPENSES	COUT D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL HT
Conception graphique	15 000 €
Edition de la carte	15 000 €
Conception et édition d'un support numérique	50 000 €
Documentation	1 500 €
TOTAL	81 500 €

POSTES DE RECETTES	MONTANTS SOLLICITES	%AGE
DEPARTEMENT (FDADT)	28 250 €	35 %
EUROPE (Feder)*	25 000 €	30 %
MAITRE D'OUVRAGE	28 250 €	35 %
TOTAL	81 500 €	100%

* La sollicitation FEDER répond à l'appel « E-tourisme en Normandie » qui vise le développement de « projets innovants en matière d'usages numériques à vocation touristique ». Nous présentons à ce titre la Conception et l'édition d'un support numérique, ce qui représente dans le plan de financement global de la présente fiche action une intervention FEDER à hauteur de 30.674%. Concernant l'application en elle-même, la part du FEDER représente en réalité 50%.

CF. ci-dessous : Plan de financement projet FEDER « Conception et édition d'un support numérique »

Type de financement	Montant prévisionnel	Proportion indicative prévisionnelle
Autofinancement	15 005 euros	30.01 %
Département	9995 euros	19.99 %
Fonds européen	25 000 euros	50 %

PHASE 2 « REALISATION, AMENAGEMENTS ET STRUCTURATION DE LA ROUTE DU VERRE ET DES VITRAUX » 2018-2020 (fiche projet)

COUT A DETERMINER EN FONCTION DE LA PHASE 1

5. POUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT, IMPACT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE (MOYENS MOBILISES ET CAPACITE DE FINANCEMENT)

6. CRITERES D'EVALUATION DE L'ACTION :

a) Résultats attendus :

- Meilleure connaissance du patrimoine verrier et paysager du Pays
- Meilleure visibilité de l'image verrière du territoire
- Augmentation des flux touristiques dans les vallées de la Bresle et de l'Yères

b) Indicateur(s) de suivi :

- La fréquentation des sites : données à collecter auprès des offices de tourisme et des sites concernés
- Le nombre de téléchargement de l'application

7. COMMENTAIRES :

Une thèse, en partenariat avec la Glass' Vallée, n'a pas abouti. Ce travail aurait constitué un bon support pour la mise en place de ce projet.

A noter cependant qu'un document d'inventaire existe à la DRAC de Normandie : **inventaire de l'industrie verrière dans les années 80**, ainsi qu'un dossier intitulé « **Mémoire vivante de verriers en Vallée de la Bresle** » (Conseil Régional de Picardie).

Le Pays ne dispose pas de sa propre Charte Graphique. Le fait d'être un territoire interrégional complexifie les procédures d'aménagement du territoire (prise en compte des différents politiques des territoires).

La route du verre et des vitraux est un projet ancien dont les prémices remontent aux années 90. Les études de valorisation du patrimoine verrier de 2004 et de 2012 ont renouvelé la nécessité de valoriser

« une route du verre et des vitraux ». C'est donc un projet central et attendu dans la stratégie de valorisation du patrimoine verrier.

Le phasage que nous avons défini découle de deux problématiques :

- Existence d'une offre patrimoniale du verre mais manque de visibilité et de lisibilité
- Existence d'une signalétique diverse touristique et/ou en lien avec le verre (panneaux Glass Vallée)

Pour répondre à la problématique de l'image touristique du verre, nous avons choisi de privilégier dans une première phase, les supports de type carte et application mobile, accessibles depuis des points d'intérêt (office de tourisme, sites, etc.). Cela nous permet de mettre en avant l'existence de l'offre verrière, de manière globale et de communiquer sur cette dernière. Il s'agit d'interpeller les visiteurs qui viennent sur le territoire pour le littoral et de les inciter à découvrir les sites verriers existants.

Ces outils préfigurent « La route du verre et des vitraux » et anticipent effectivement les aménagements de type panneaux, etc. qui sont prévus dans une seconde phase. Les panneaux nécessitent une réflexion poussée sur leur emplacement, les contenus, l'angle d'approche et la complémentarité avec l'offre de signalétique existante. Cette réflexion est prévue en phase 1 et permet de raisonner notre utilisation des panneaux afin de limiter l'empreinte sur le territoire, éviter leur multiplication et ainsi aboutir à une « signalétique » pertinente, qui sert la thématique et le territoire.

Intitulé : Des belvédères pour le territoire
 Maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle Yères
 Localisation : Pays Interrégional Bresle Yères

TYPE D'ACTION

Investissement : Construction Réhabilitation
 Fonctionnement : Etude Autres

RESPONSABLE TECHNIQUE DU PROJET :

Nom : Emmanuelle SENECHAL
 Fonction : Chargé de mission
 Adresse : 20 rue de Barbentane
 Tel : 76 340 Blangy-sur-Bresle
 Courriel : paysbresleyeres@orange.fr

RESPONSABLE POLITIQUE : CHRISTIAN ROUSSEL, PRESIDENT DU PAYS INTERREGIONAL BRESLE YERES**CADRE STRATEGIQUE :**a) Priorités :

Région Normandie :

Développement de la desserte numérique	Optimisation de l'utilisation de l'espace	Soutien à la mobilité intermodale	Transition écologique	Formation : repérer et accompagner les jeunes en difficulté
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justification* : Valoriser des points de vue du territoire				

**justifier de la principale priorité visée*

Département de la Seine-Maritime :

Usages numériques	Cadre de vie et aménagement du territoire	Attractivité des territoires	Solidarités	Economie et emploi
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justification* : Renforcer l'attractivité touristique des vallées de la Bresle et de l'Yères en proposant une découverte du patrimoine naturel, paysager ou lié à l'industrie verrière				

**justifier de la principale priorité visée*b) Autres documents stratégiques de référence :

Documents	Axe / Objectif opérationnel concerné
FEDER/FSE - FEADER 2014-2020	Axe 3 : valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haut-normand Objectif spécifique 3.1. : Augmenter l'attractivité du Patrimoine Haut-Normand
CPER 2014-2020	Volet territorial 7-3 « Soutien au développement économique en priorité sur les territoires vulnérables ».....

c) Préconisations transversales :

Reflète fibre lors des phases travaux <input type="checkbox"/>	Préservation des ressources (foncière, naturelle et agricole) <input checked="" type="checkbox"/>	Intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux <input type="checkbox"/>
Justification : préservation par la sensibilisation aux paysages et à l'environnement		

1. OBJECTIFS ET CARACTERE STRUCTURANT DE L'ACTION :

Expliquer le pourquoi de l'action par rapport aux axes du contrat de territoire et à sa continuité éventuelle avec le contrat précédent, à la justification du besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande et du besoin), à l'articulation avec l'existant, à l'aspect structurant notamment à l'échelle du territoire, à son rayonnement intercommunal (ou plus), à son lien avec le SCOT/SLD/PLU, à sa logique de développement avec des territoires voisins (mutualisation, proximité), à son articulation avec les schémas régionaux et/ou départementaux, et enfin, à la prise en compte de grands enjeux (métropolisation, Axe Seine, infrastructures).

Les diagnostics territoriaux réalisés dans le cadre de la Charte de Pays (2008) et dans l'étude de stratégie de développement touristique du territoire (2012) ont montré que l'activité touristique se concentre essentiellement sur le littoral du Pays Interrégional Bresle Yères. Ceci s'explique en partie par l'attractivité des paysages de ce dernier et par le développement d'un tourisme balnéaire qui remonte au 19^{ème} siècle. Or la qualité paysagère du territoire s'étend également le long des vallées de la Bresle et de l'Yères. C'est pourquoi, le Pays souhaite mettre en avant ce patrimoine naturel afin de le porter à la connaissance des touristes et de les inciter à venir à l'intérieur des terres pour y découvrir les paysages et l'offre touristique des vallées.

Les paysages des vallées qui sont par ailleurs intrinsèquement liés à l'histoire et au développement de l'industrie verrière dans les vallées de la Bresle et de l'Yères. Cette action s'attache donc à créer un lien entre le littoral et les vallées mais également entre la thématique paysagère et la thématique verrière, si emblématique du territoire. Comprenons ainsi que les belvédères constitueront pour les usagers une porte d'entrée dans la compréhension de cette identité verrière et par conséquent dans la découverte de l'offre touristique qui lui est associée.

En cela, l'action s'inscrit dans la stratégie du territoire du Pays Bresle Yères au titre de l'*ORIENTATION 2 « Faire des vallées et de leurs embouchures une offre touristique globale », déclinée dans L'AXE STRATEGIQUE 2-1 « Construire une offre globale à partir des potentiels de développement » et du sous-axe : construire une offre originale de découverte des patrimoines et des paysages basée sur la complémentarité des espaces et des filières phares à l'échelle du Pays.*

Aussi, l'action poursuit les objectifs suivants :

- Signalisation des points de vue importants du territoire ;
- Valorisation du lieu et de son point de vue ;
- Diffusion d'informations ;
- Sensibilisation des visiteurs au patrimoine naturel ;
- Sensibilisation des visiteurs « aux paysages verriers »
- Contribuer au développement du tourisme dans les vallées en synergie avec les projets « Route du verre et des Vitraux » et « Réhabilitation de la friche de Nesle-Normandeuse » en centre d'interprétation du verre »

Public visé :

- Habitants de tout âge pour mieux appréhender leur patrimoine naturel.
- Touristes, randonneurs et promeneurs qui cherchent à profiter du point de vue (éventuelle présentation en plusieurs langues).

2. DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le projet consiste en l'implantation de panneaux ou de tables d'orientation accompagnés de bancs, voire de tables dont deux dans la vallée de la Bresle/ deux dans la vallée de l'Yères - trois sur le chemin des douaniers (entre Le Tréport et Criel-sur-Mer).

Le panneau ou la table d'orientation signalera les principaux éléments du paysage. Elle apportera des compléments d'information sur le paysage global, voire sur l'histoire quand cela s'avère opportun (paysages verriers). Une carte des points de vue remarquables du Pays sera représentée afin d'inciter les touristes à les découvrir et notamment ceux situés dans les vallées de la Bresle et de l'Yères.

Les lieux d'implantation envisagés sont répartis entre **les trois entités paysagères du territoire**, à savoir le littoral, la vallée de la Bresle et la vallée de l'Yères. **Ils sont en majeure partie accessibles depuis les chemins de randonnée.** *Les lieux sont pressentis sous réserve des contraintes techniques et juridiques.*

Les lieux envisagés pour les paysages du littoral sont :

- **Mers-les-Bains (Somme)** : le lieu pressenti se trouve à proximité de Notre-Dame-de-la falaise, dont le piédestal est orné de trois bas-reliefs représentant les saints patrons des trois villes sœurs que forment Eu, Mers les bains et le Tréport.
- **Eu (Seine-Maritime)** : le lieu pressenti se trouve à proximité de la chapelle Saint-Laurent qui est située au sommet d'une colline depuis laquelle on peut observer un point de vue remarquable sur l'estuaire de la Bresle et les villes sœurs.
- **Le long du GR 21 entre Criel-sur-Mer et Le Tréport (Seine-Maritime)** : ce lieu est pressenti sous réserve de validation des services du département au regard de travail entrepris sur la section du sentier du littoral comprise entre Le Tréport et Criel-sur-Mer.

Les lieux envisagés pour les paysages de la vallée de la Bresle sont :

- **Beauchamps (Somme)** : le lieu pressenti se trouve le long du chemin des étangs, à proximité du domaine du lieu-dieu.
- **Vieux-Rouen-sur-Bresle (Seine maritime)** : la commune offre un panorama sur la vallée de la Bresle. De plus elle abrite les verreries Brosse, dont le bâtiment a conservé des vestiges visibles depuis l'extérieur de l'ancienne verrerie, donnant aux touristes tous les éléments de lecture du paysage verrier.

Les lieux envisagés pour les paysages de la vallée de l'Yères sont :

- **Entre Sept-Meules et Cuverville-sur-Yères (Seine-Maritime)**: les lieux pressentis se trouvent sur un itinéraire de randonnée et plus particulièrement aux entrées du bois du Tost. Ils offrent un panorama sur la vallée de l'Yères, vallée caractérisée par sa nature préservée et son patrimoine rural.

Les éléments de l'action prendront en compte dans la mesure du possible les besoins des usagers quant à leurs capacités physiques différentes (lisibilité, accessibilité aux malvoyants, aux personnes en fauteuil roulant, etc.).

Les matériaux choisis permettront un entretien simple. L'ensemble devra être résistant au vandalisme et aux intempéries. Nous veillerons à choisir des matériaux respectueux de l'environnement et des paysages.

Nous porterons une attention particulière à l'association des acteurs locaux dans l'élaboration, la réalisation et la gestion du projet. Cette démarche participative garantira un projet en accord avec les pratiques des usagers.

L'ensemble des éléments relatifs au tracé et aux questions techniques et juridiques feront l'objet d'une étude en interne, par l'équipe du Pays, en lien avec le Comité Scientifique, organe dédié aux projets en lien avec le patrimoine verrier et en faisant appel à l'expertise technique des comités départementaux du tourisme de Seine-Maritime et de la Somme (CDT) et des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Seine-Maritime et de la Somme (CAUE).

3. CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes, travaux – dates de début et de fin prévisionnelles)

4. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :**POSTES DE DEPENSES ET COUTS PREVISIONNELS DES BELVEDERES SITUÉS DANS LA SOMME* ET LA SEINE MARITIME**

POSTES DE DEPENSES	COUT PREVISIONNEL HT (ou TTC si fonctionnement)
2 X Table d'orientation + banc	20 000 €
5 X Panneau d'orientation + table + banc	50 000 €
TOTAL	70 000 €

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL COMPRENANT LES BELVEDERES SITUÉS LA SEINE MARITIME

POSTES DE DEPENSES	COUT PREVISIONNEL HT (ou TTC si fonctionnement)
5 X Panneau d'orientation + table + banc	50 000 €
TOTAL	50 000 €

POSTES DE RECETTES	MONTANTS SOLLICITES	%AGE
REGION (DC)	15 000 €	30 %
DEPARTEMENT (FDADT)	17 500 €	35 %
ETAT		
MAITRE D'OUVRAGE	17 500 €	35 %
TOTAL	50 000 €	100%

**Concernant les deux belvédères situés dans la Somme, un financement picard est envisagé. Un dossier sera déposé via le Contrat Territorial d'Objectifs.*

5. POUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT, IMPACT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE (MOYENS MOBILISES ET CAPACITE DE FINANCEMENT)

L'implantation des belvédères entraînera des frais de fonctionnement dans le cadre de leur entretien (nettoyage).

6. CRITERES D'EVALUATION DE L'ACTION :**a) Résultats attendus :**

- Meilleure connaissance du patrimoine naturel et paysager du Pays
- Augmentation des flux touristiques dans les vallées de la Bresle et de l'Yères

b) Indicateur(s) de suivi : Fréquentation des sentiers de randonnées ; données à collecter auprès des offices de tourisme (enquête quantitative et qualitative).**7. COMMENTAIRES :**

Région Normandie

Le montant de l'aide indiqué dans le plan de financement est prévisionnel.

Il sera défini, par l'application des modalités du dispositif mobilisable, au regard des dépenses éligibles retenues après instruction du dossier de demande d'aide.

**Intitulé : Création d'une artère de circulation douce
le long de la Vallée de la Bresle**
Études de faisabilité / phase travaux tranche 1

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bresle Maritime
Localisation : territoire Bresle Maritime

Cette fiche se décompose en plusieurs actions :

- 5.1 / ETUDE – Création d'une artère de circulation douce le long de la vallée de la Bresle
- 5.2 / TRAVAUX - Création d'une artère de circulation douce le long de la vallée de la Bresle (tranche 1)
- 5.3 / TRAVAUX – tranche 2 et suivantes - artère de circulation douce

TYPE D'ACTION

Investissement : Construction Réhabilitation
Fonctionnement : Etude Autres

RESPONSABLE TECHNIQUE DU PROJET :

Nom : THOMIRE Camille
Fonction : DGA CCBM
Adresse : BP 85 – 12, avenue Jacques Anquetil – 76 260 EU
Tel : 02.27.28.20.87
Courriel : ccbm@cc-breslemaritime.fr

RESPONSABLE POLITIQUE : Monsieur Alain BRIERE, Président

CADRE STRATEGIQUE :

a) Priorités :

Région Normandie :

Développement de la desserte numérique	Optimisation de l'utilisation de l'espace	Soutien à la mobilité intermodale	Transition écologique	Formation : repérer et accompagner les jeunes en difficulté
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justification* : La création d'une artère de circulation douce le long de la Vallée de la Bresle participera au développement touristique du territoire en structurant les déplacements entre les villes sœurs et la vallée mais aussi offrira une alternative de mobilité.				

**justifier de la principale priorité visée*

Département de la Seine-Maritime :

Usages numériques	Cadre de vie et aménagement du territoire	Attractivité des territoires	Solidarités	Economie et emploi
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justification* : Ce projet contribuera au développement de l'offre de voies en circulation douce à l'échelle intercommunale. Il aura également pour effet induit l'amélioration du cadre de vie.				

**justifier de la principale priorité visée*

b) Autres documents stratégiques de référence :

Documents	Axe / Objectif opérationnel concerné
FEDER/FSE - FEADER 2014-2020	
CPER 2014-2020	

c) Préconisations transversales :

Reflexe fibre lors des phases travaux <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Préservation des ressources (foncière, naturelle et agricole) <input checked="" type="checkbox"/>	Intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Justification : La création de cette artère s'appuiera sur le chemin des étangs préexistant.		

1. OBJECTIFS ET CARACTERE STRUCTURANT DE L'ACTION :

La présente action fait référence plus précisément à deux axes de la charte de développement du Pays et à deux axes de l'ébauche du projet de territoire de Bresle Maritime.

Charte de développement du Pays Interrégional Bresle Yères :

- axe stratégique : « Améliorer l'accessibilité et la mobilité vers le Pays et au sein du Pays »
Il s'agit notamment de :
 - Faciliter la coordination des moyens de transport et de liaison entre les deux régions et les complémentarités des modes de transport
 - Maintenir et améliorer l'utilisation des lignes de chemin de fer (offre scolaire, offre d'accueil, offre actifs...)
 - Réfléchir à l'établissement de plans de déplacements de loisirs au sein du Pays reliés aux territoires voisins
- axe stratégique « construire une véritable stratégie touristique sur l'ensemble du Pays » en « optimisant la complémentarité entre Vallées, Plateaux, littoral »

Ebauche du projet de territoire de la Communauté de Communes Bresle Maritime :

- axe : Améliorer les liaisons / infrastructures et la mobilité en favorisant entre autres *la création de liaisons douces (Vélos voies vertes...)*.
- axe : « Faire du tourisme un véritable enjeu de développement économique »...
« Créer et développer des produits touristiques identitaires pour tendre vers un tourisme « quatre saisons » en se basant sur un environnement préservé (voies douces, randonnées, station sports nature, circuits à thème,...)... »

Le schéma local des déplacements réalisé à l'échelle du Pays propose, dans son programme d'actions, une action en faveur des modes doux. D'autre part, la stratégie de développement touristique du pays envisage la création de boucles thématiques traversant le Pays Bresle Yères, supports de découverte des patrimoines, et lien entre le littoral et l'arrière-pays.

La création d'une artère de circulation douce le long de la Vallée de la Bresle s'inscrit dans ces objectifs.

Il s'agit de développer un itinéraire de découverte en circulation douce au fil de la vallée par la requalification du chemin des étangs.

2. DESCRIPTION DE L'ACTION :

La présente opération consiste à requalifier le chemin des étangs afin qu'il constitue une véritable artère de circulation douce le long de la colonne vertébrale que constitue la Vallée de la Bresle et cela du Tréport jusqu'à Longroy. Ce chemin s'étend sur une distance d'environ 17 km. L'estimation du linéaire, pour les travaux, correspond à 4 150 mètres.

L'objectif est de repenser le chemin des étangs en voie douce afin d'offrir un mode de circulation, sécurisé et accessible, ouvert à tous les moyens de déplacements non motorisés. Cet axe pourra ainsi s'adresser

aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs mais aussi des déplacements de la population locale.

Phase 1 : élaboration d'une étude de faisabilité

L'étude de faisabilité et les études complémentaires permettront de disposer d'une analyse technique, économique, juridique et organisationnelle sur la requalification du chemin des étangs. Elles permettront de disposer de différents scénarii d'aménagement accompagnés des procédures qu'il conviendra d'engager pour la mise en œuvre de cette opération et de déterminer les choix d'aménagements de l'itinéraire.

Phase 2 : Travaux-1^{ère} tranche

La création de cette voie douce est envisagée en plusieurs tranches financières dont la première pourrait débuter courant 2017.

3. CALENDRIER PREVISIONNEL ACTUALISE :

Date : mois + année	Phases de l'action
Phase 1	
Septembre-décembre 2015	Conduite de l'étude de faisabilité
2016	Etudes complémentaires (études foncières, études préalables, études de sols,...)
Phase 2	
2017	Lancement d'une première tranche de travaux
Fiche projet	
2018-2020	Réalisation suite des travaux (pour un montant prévisionnel de 1 200 000 € HT)

4. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT ACTUALISE :

POSTES DE DEPENSES Phase 1	COUT PREVISIONNEL TTC
Etude de faisabilité	18 408
Etudes complémentaires (études foncières, études préalables, études de sols,...)	81 592
TOTAL	100 000 €

POSTES DE RECETTES Phase 1	MONTANTS SOLLICITES	%AGE
EUROPE AU TITRE DU FEDER (80% de l'étude de faisabilité)	14 726 €	14,72 %
REGION (DC)	10 500 €	10,50 %
DEPARTEMENT (FDADT)	24 000 €	24 %

MAITRE D'OUVRAGE	50 774 €	50,77 %
TOTAL	100 000 €	100%

POSTES DE DEPENSES Phase 2	COUT PREVISIONNEL HT
Réalisation travaux – 1 ^{ère} tranche	500 000
TOTAL	500 000 €

POSTES DE RECETTES Phase 2	MONTANTS SOLLICITES	%AGE
REGION (DC)	175 000	35 %
DEPARTEMENT (FDADT)	175 000	35 %
MAITRE D'OUVRAGE	150 000	30 %
TOTAL	500 000 €	100%

5. POUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT, IMPACT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE (MOYENS MOBILISES ET CAPACITE DE FINANCEMENT)

A déterminer au regard de l'étude de faisabilité

6. CRITERES D'EVALUATION DE L'ACTION :

- a) Résultat attendu :
- Structuration de l'offre randonnée à partir des axes littoraux et val de Bresle.
 - Meilleure communication des chemins existants
 - Offre de mobilité alternative
- b) Indicateur(s) de suivi :
- Diffusion dépliant randonnées
 - Nombre de téléchargements ou de vue des pages web consacrées à ces itinéraires
 - Fréquentation de la voie

7. COMMENTAIRES :

Les phases de travaux suivantes feront l'objet d'une nouvelle fiche action 2018/2020.

Région Normandie

Le montant de l'aide indiqué dans le plan de financement est prévisionnel.
Il sera défini, par l'application des modalités du dispositif mobilisable, au regard des dépenses éligibles retenues après instruction du dossier de demande d'aide.

Intitulé : **Redéploiement des infrastructures
de l'aérodrome Eu-Mers-Le Tréport**

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Bresle Maritime
Localisation : EU (76 260)

TYPE D'ACTION

Investissement : Construction Réhabilitation
Fonctionnement : Etude Autres

RESPONSABLE TECHNIQUE DU PROJET :

Nom : THOMIRE Camille
Fonction : DGA CCBM
Adresse : BP 85 – 12, avenue Jacques Anquetil – 76 260 EU
Tel : 02.27.28.20.87
Courriel : ccbm@cc-bresle maritime.fr

RESPONSABLE POLITIQUE : Monsieur Alain BRIERE, Président

CADRE STRATEGIQUE :

a) Priorités :

Région Normandie :

Développement de la desserte numérique	Optimisation de l'utilisation de l'espace	Soutien à la mobilité intermodale	Transition écologique	Formation : repérer et accompagner les jeunes en difficulté
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Justification* :

L'aérodrome d'Eu Mers Le Tréport est réouvert depuis fin 2013 à la Circulation Aérienne Publique. L'existence de cette plateforme est une opportunité pour notre territoire, atout pour le développement économique et touristique, mais aussi équipement de loisirs, et offre de mobilité alternative

**justifier de la principale priorité visée*

Département de la Seine-Maritime :

Usages numériques	Cadre de vie et aménagement du territoire	Attractivité des territoires	Solidarités	Economie et emploi
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Justification* :

**justifier de la principale priorité visée*

b) Autres documents stratégiques de référence :

Documents	Axe / Objectif opérationnel concerné
FEDER/FSE - FEADER 2014-2020	A déterminer avec les partenaires Etat-Région
CPER 2014-2020	A déterminer avec les partenaires Etat-Région

c) Préconisations transversales :

Reflexe fibre lors des phases travaux	Préservation des ressources (foncière, naturelle et agricole)	Intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Justification :

Cet hangar sera implanté sur le site de l'aérodrome et ne prélèvera de foncier supplémentaire.

1. OBJECTIFS ET CARACTERE STRUCTURANT DE L'ACTION :

Objectifs :

Un des axes de la charte de développement du Pays Interrégional Bresle Yères est d'améliorer l'accessibilité et la mobilité vers le Pays et au sein du Pays notamment en augmentant les capacités de l'aérodrome.

La Communauté de Communes Bresle Maritime a également dans le cadre de l'élaboration de son projet de territoire mis en avant l'aérodrome comme un atout et souligner l'enjeu d'améliorer les liaisons / infrastructures et les mobilités alternatives depuis ce site.

Le redéploiement des infrastructures de l'aérodrome participera à développer le site et donc l'attractivité économique et touristique du territoire.

Caractère structurant :

L'aérodrome d'Eu Mers Le Tréport est la seule plateforme aéronautique du territoire du Pays Interrégional Bresle Yères. Seul aérodrome dans un rayon de 35 km, les plus proches étant Dieppe et Abbeville.

Il est un équipement indispensable au service des créateurs de valeurs, entrepreneurs, dirigeants dont les intérêts se portent sur la Vallée de la Bresle, bassin marqué par sa forte spécialisation industrielle :

Aussi, ce territoire a développé des savoir-faire reconnus notamment via la Glass Vallée et son Pôle mondial du flaconnage de luxe de la vallée de la Bresle. La GLASS Vallée fédère 65 entreprises et plus de 7 000 salariés spécialisés. C'est potentiellement ces industriels qui peuvent bénéficier de l'existence de cette plateforme. A titre d'illustration, l'utilisation de l'aérodrome par les décideurs de la société Albéa (spécialisée dans Développement, production et commercialisation de pompes et de systèmes complets de distribution ou de pulvérisation pour le parfum, la cosmétique et la pharmacie) durant les travaux d'extension de cette entreprise localisée au Tréport. Plus récemment, un avion pour SGD s'est posé sur l'aérodrome dans le cadre de la construction de leur nouvelle unité pharmacie sur le Parc Environnemental d'activités Bresle Maritime. A cela, il faut notamment ajouter la mécanique, la métallurgie et la fonderie qui constituent le second secteur d'activité devant la construction électrique avec Alcatel-Lucent à Eu en Vallée de la Bresle qui peuvent aussi potentiellement être utilisateurs.

L'aérodrome doit poursuivre sa mission d'infrastructure au service des décideurs qui irriguent la Vallée de la Bresle. L'aérodrome offre pour les déplacements d'affaires par voie aérienne un moyen de transport s'affranchissant des contraintes horaires et assurant bien souvent un gain de temps.

Il représente un véritable atout pour le développement économique de notre territoire dont le tourisme constitue un vecteur à part entière, seule industrie non délocalisable. Le tourisme doit être regardé comme une alternative au risque de désindustrialisation. Le développement de la pratique aéronautique touristique est donc primordial.

La CCBM ne dispose pas d'étude de chalandise, néanmoins, les chiffres de fréquentations touristiques du territoire de la CCBM parlent d'eux même et démontrent le potentiel de visiteurs. Est joint à la présente fiche un document relatif à la fréquentation touristique du territoire de la CCBM. L'aérodrome est un atout supplémentaire pour le développement touristique et la découverte de notre territoire.

Chaque week-end, l'aéroclub accueille une moyenne de 8 à 10 appareils en période estivale et lorsque la météo est favorable.

Egalement, divers événements ont été organisés cette année sur l'aérodrome et concourent à faire connaître notre région : rassemblement autogyres (plus de 100 aéronefs sur la plateforme), accueil d'une étape du Tour de France ULM (environ 120 machines), baptêmes de l'air en hélicoptères, baptême de saut en parachutes tandem...

Il est aussi un lieu de formation dans le cadre des partenariats actifs qui sont liés avec des établissements scolaires du territoire dans le cadre notamment du Brevet d'Initiation Aéronautique. Une vingtaine de jeunes environ bénéficie de cette formation chaque année.

Egalement, l'aérodrome peut servir au travail aérien comme :

- Travaux photos, clichés aériens,
- Epannage,
- Tirage de banderole...

Par sa réouverture à la circulation aérienne publique, au-delà de l'atout touristique indéniable qu'il représente, il doit aussi désormais être mieux pris en compte dans les possibilités de mobilités alternatives qu'il est susceptible d'offrir.

2. DESCRIPTION DE L'ACTION :

Depuis le transfert de l'Etat le 1^{er} janvier 2007, la Communauté de Communes Bresle Maritime est propriétaire-gestionnaire de l'aérodrome d'Eu-Mers les Bains – Le Tréport (LFAE).

Le partenariat quotidien et la collaboration étroite qui se sont instaurés depuis maintenant 8 ans avec les membres de l'association de l'Aéroclub Eu-Le Tréport-Mers, utilisateurs du site, ont permis d'année en année de favoriser le développement et la valorisation de l'aérodrome, dans l'objectif de rouvrir à la circulation aérienne publique (CAP) la plateforme qui pour des raisons d'ordre technique avait dû être déclassée en 1989.

D'ailleurs l'ensemble des écarts portés dans le plan d'actions correctives fixé par la Direction Générale de l'Aviation Civile a été corrigés.

L'arrêté du 28 octobre 2013, publié au journal officiel le 9 novembre 2013, a porté ouverture à la Circulation Aérienne Publique (CAP) de l'aérodrome d'Eu-Mers-Le Tréport.

La réouverture à la CAP marque alors un moment charnière dans la vie de cet aérodrome. Les élus du territoire se sont attachés à faire revivre cette plateforme et a lui conféré une place de première ordre dans le réseau d'infrastructures qui maille notre territoire.

Le développement de cette plateforme n'est plus aujourd'hui à démontrer, en témoigne notamment l'augmentation du nombre d'aéronefs qui y sont basés.

Depuis son ouverture à la Circulation Aérienne Publique, sa fréquentation ne cesse de croître. On peut estimer à plus d'un millier de passages (aéronefs extérieurs) par an sur l'aérodrome.

Egalement, compte-tenu de notre bassin industriel et touristique, l'aérodrome représente un potentiel outil de déplacement aux services notamment des industriels et de la promotion touristique du territoire.

Il s'avère nécessaire de disposer des infrastructures nécessaires pour l'accueil des aéronefs et de faire désormais les choix pour maintenir, pérenniser et développer ce site remarquable.

C'est pourquoi, un projet de réhabilitation du site comprenant entre autre la création d'un hangar d'environ 600 m², la rénovation du club house/bureau de contrôle, la pose de panneaux d'information et de signalétique, la reprise du chemin d'accès est souhaité et considéré comme prioritaire. Ces travaux pourraient constituer une première phase qui pourrait être complétée notamment par la suite par la réhabilitation des hangars existants.

3. CALENDRIER PREVISIONNEL ACTUALISE :

(Etudes, travaux – dates de début et de fin prévisionnelles)

	Phases de l'action
1 ^{er} trimestre 2016*	Dépôt du Permis de construire pour la construction d'un hangar Et lancement des consultations pour : <ul style="list-style-type: none">- Construction du hangar- Rénovation club house/bureau de contrôle- Fourniture de panneaux d'information et signalétique- Reprise du revêtement du chemin d'accès et création cheminement du hangar à la piste
Mai à juin 2016*	Démarrage des travaux de construction du hangar et de rénovation du club house/bureau de contrôle
Juillet 2016*	Reprise du revêtement du chemin d'accès Et création d'un cheminement du nouveau hangar à la piste Pose des panneaux d'information et de la signalétique
Eté 2016*	Achèvement des travaux

*sous réserve du bouclage du plan de financement

4. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

POSTES DE DEPENSES	COUT PREVISIONNEL HT
Construction d'un hangar	140 000
Rénovation du Club House/bureau de contrôle :	
- <i>Rénovation et isolation de la couverture</i>	25 000
- <i>Remplacement des menuiseries extérieures</i>	25 000
- <i>Réfection du bardage, enveloppe isolante du bâtiment</i>	19 000
- <i>Mise en accessibilité du local</i>	16 900
Fourniture de panneaux d'information et signalétique	3 000
Reprise du revêtement du chemin d'accès-tr 1 et création d'un cheminement du hangar à la piste	46 100
TOTAL	275 000 €

POSTES DE RECETTES	MONTANTS SOLLICITES	%AGE
REGION NORMANDIE (FRADT)	55 000 €	20,00%
DEPARTEMENT DE LA SOMME	49 938 €	18,16%
CCBM	170 062 €	61,84%
TOTAL	275 000 €	100%

5. POUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT, IMPACT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE (MOYENS MOBILISES ET CAPACITE DE FINANCEMENT)

A l'heure actuelle, afin d'assurer une gestion optimale de la plateforme, une convention a été signée avec l'aéroclub, structure associative, utilisateur du site. Cette opération n'engendrera pas de mobilisation particulière en matière de charges de fonctionnement.

6. CRITERES D'EVALUATION DE L'ACTION :

- a) Résultat attendu :
 - Disposer des infrastructures d'accueil qui soient en adéquation avec l'augmentation de la fréquentation de la plateforme constatée
 - Concourir au développement économique dont touristique
 - Donner les moyens à cet aéroport de devenir acteur de l'intermodalité
- b) Indicateur(s) de suivi :
 - fréquentation de l'aéroport (nb, type d'usagers,...)

7. COMMENTAIRES :

Région Normandie

L'intervention régionale au titre du FRADT est de 20 % du coût HT de l'opération, plafonnée à 55 000 €.

Intitulé : Maison de Santé Pluridisciplinaire
 Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle
 Localisation : Blangy-sur-Bresle

TYPE D'ACTION

Investissement : Construction Réhabilitation
 Fonctionnement : Etude Autres

RESPONSABLE TECHNIQUE DU PROJET :

Nom : Olivier ROUSSEL
 Fonction : Chargé de mission
 Adresse : 20, rue de Barbentane – 76340 Blangy-sur-Bresle
 Tel : 02 35 94 02 76
 Courriel : comcom.blangy.compta@orange.fr

RESPONSABLE POLITIQUE : M. CHRISTIAN ROUSSEL, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERREGIONALE DE BLANGY-SUR-BRESLE

CADRE STRATEGIQUE :a) Priorités :

Région Normandie :

Développement de la desserte numérique	Optimisation de l'utilisation de l'espace	Soutien à la mobilité intermodale	Transition écologique	Formation : repérer et accompagner les jeunes en difficulté
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justification* : Réunir au sein d'une même maison de santé pluridisciplinaire plusieurs professionnels de la santé (présentés dans la description de l'action).				

*justifier de la principale priorité visée

Département de la Seine-Maritime :

Usages numériques	Cadre de vie et aménagement du territoire	Attractivité des territoires	Solidarités	Economie et emploi
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justification* : Répondre aux besoins de la population en matière d'accès aux soins dans une zone déficitaire.				

*justifier de la principale priorité visée

b) Autres documents stratégiques de référence :

Documents	Axe / Objectif opérationnel concerné
FEDER/FSE - FEADER 2014-2020	Mesure 7.4 « Services de base »

c) Préconisations transversales :

Reflexe fibre lors des phases travaux	Préservation des ressources (foncière, naturelle et agricole)	Intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justification :		

1. OBJECTIFS ET CARACTERE STRUCTURANT DE L'ACTION :

Expliquer le pourquoi de l'action par rapport aux axes du contrat de territoire et à sa continuité éventuelle avec le contrat précédent, à la justification du besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande et du besoin), à l'articulation avec l'existant, à l'aspect structurant notamment à l'échelle du territoire, à son rayonnement intercommunal (ou plus), à son lien avec le SCOT/SLD/PLU, à sa logique de développement avec des territoires voisins (mutualisation, proximité), à son articulation avec les schémas régionaux et/ou départementaux, et enfin, à la prise en compte de grands enjeux (métropolisation, Axe Seine, infrastructures).

La réalité de l'offre de soins sur le secteur de Blangy-sur-Bresle montre qu'il est primordial d'anticiper les projections réalisées en matière de démographie médicale et paramédicale.

Il existe une baisse du nombre de médecins en activité. Elle résulte des effets conjugués du manque d'attrait pour la médecine libérale en zone rurale dans son modèle actuel, du nombre croissant de médecins partant à la retraite et de la demande accrue de soins exprimée par une population vieillissante.

Afin d'anticiper les risques, d'améliorer la continuité des soins et de compléter l'offre de services de santé, le développement de l'exercice regroupé semble être l'une des réponses pertinentes pour optimiser l'accès aux soins dans les zones sous-médicalisées et permettre aux acteurs médicaux et paramédicaux de ne plus se sentir isolés.

L'objectif serait d'une part d'assurer une prise en charge globale et coordonnée et d'autre part, de permettre d'attirer de nouveaux jeunes professionnels intéressés par ce type d'organisation.

2. DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le BET ARCAADE a réalisé une étude de faisabilité pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire communautaire à Blangy-sur-Bresle, Avenue de la Gare. Le Conseil Communautaire a délibéré en décembre 2013 afin de procéder, auprès de la Ville de Blangy-sur-Bresle, à l'achat de la parcelle nécessaire, soit jusqu'à 3 993 m². Sur cette parcelle, environ 1 000 m² de terrain permettront l'implantation et la construction de la maison de santé pluridisciplinaire.

Des réunions pluri professionnelles ont permis d'identifier un certain nombre de professionnels intéressés par le projet : un médecin du travail, un psychologue, cinq infirmiers, six médecins et un orthophoniste. Deux surfaces sont également réservées pour les kinésithérapeutes.

Le cabinet de conseil Acsantis a, quant à lui, formalisé un projet de santé répondant aux besoins de la population du territoire de la Communauté de Communes de Blangy-sur-Bresle.

Le projet de santé a fait l'objet d'une présentation en Comité Technique Régional en date du 11 avril 2014, à la suite de laquelle le « **projet de santé a été considéré conforme au cahier des charges national prévu par la circulaire du 27 juillet 2010 et a reçu un avis favorable** » (courrier de l'ARS en date du 9 mai 2014).

En la matière, les professionnels souhaitent, au sein de la future maison de santé, formaliser des actions visant l'amélioration de la coordination de proximité pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Pour ce faire, ils proposent :

- ❖ Le repérage des fragilités chez les personnes âgées (isolement, dénutrition, dépression ...) ;
- ❖ L'intervention coordonnée auprès des patients, des généralistes, des infirmières libérales ... ;
- ❖ La coordination entre les hôpitaux de recours du territoire et les professionnels de santé de ville pour assurer le retour et le maintien à domicile dans de bonnes conditions ;
- ❖ L'évaluation des besoins tant humains que matériels lors d'une sortie d'hôpital ;
- ❖ La réalisation de bilans à domicile ;
- ❖ Le suivi des patients atteints de cancer et/ou des fins de vie.

Cette démarche une fois installée et formalisée pourra être étendue aux maladies chroniques.

Plusieurs autres axes sont évoqués :

- ❖ La prise en charge du diabète avec la mise en place de séances d'éducation ;
- ❖ La prise en charge des lombalgies aiguës et chroniques en lien avec les kinésithérapeutes ;

- ❖ La prise en charge des troubles musculo-squelettiques, pathologie fréquemment rencontrée dans le secteur, conséquences du travail en verrerie ;
- ❖ La prise en charge des addictions (alcool et tabac notamment) ;
- ❖ La prise en charge psychologique des patientes atteintes d'un cancer du sein en lien avec la psychologue ;
- ❖ La prévention rachidienne des collégiens ;
- ❖ Une consultation mémoire et prévention des suicides pourraient également répondre aux besoins de la population.

Enfin, dans l'état actuel de la réflexion, les professionnels souhaitent la mise en place d'une messagerie sécurisée type APICRYPT pour tous afin de favoriser les échanges d'informations nominatives relatives à la prise en charge des patients. Les médecins généralistes souhaitent maintenir leur système de dossier partagé qu'ils utilisent déjà : MEDISTRORY.

3. CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes, travaux – dates de début et de fin prévisionnelles)

Validation du Programme fonctionnel : 24 Février 2015

Publication avis d'appel public à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre : juillet 2015

Attribution du marché : septembre 2015

Validation APS : fin octobre 2015

Remise APD et dépôt du permis de construire : début mars 2016

Appel d'offre travaux : fin avril 2016

Notification des marchés : début juillet 2016

Démarrage des travaux : courant juillet 2016

Ouverture prévisionnelle : octobre 2017

4. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

POSTES DE DEPENSES	COUT PREVISIONNEL HT (ou TTC si fonctionnement)
Travaux	1 962 835,80 €
Honoraires ingénierie	319 982,83 €
Frais préliminaires	25 242,38 €
Aléas économiques	23 554,03 €
Concessionnaires	10 800,00 €
Mandataire	80 700,00 €
Assurances Dommage ouvrage	23 554,03 €
COUT TOTAL DE CONSTRUCTION	2 446 669,07 €
Foncier	32 942,00 €
Viabilisation	15 000,00 €
Pollution	35 000,00 €
Aménagement mobilier	30 000,00 €
TOTAL	2 559 611,07 €

POSTES DE RECETTES	MONTANTS SOLLICITES	%AGE
REGION NORMANDIE* (DC)	375 000,00 €	14.65 %
DEPARTEMENT SEINE-MARITIME* (DC)	375 000,00 €	14.65 %
ETAT (DETR)	418 333,16 €	16.35 %
ETAT (FNADT)	100 000,00 €	3.90 %
FEADER	450 000,00 €	17.60 %
MAITRE D'OUVRAGE	841 277,91 €	32.85 %
TOTAL	2 559 611,07 €	100%

*Financement au taux maximum de 25% du déficit de l'opération avant participation du maître d'ouvrage, plafonné à 1 500 000 € hors taxes, soit une subvention maximum de 375 000 € par projet.

5. POUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT, IMPACT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE (MOYENS MOBILISES ET CAPACITE DE FINANCEMENT)

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Investissement	2 038 512,91	Loyers	882 548,67
Frais financiers	793 065,60		
Pertes locatives	98 060,96	Besoin en financement	2 505 756,21
Provisions	458 665,40		
Total	3 388 304,88	Total	3 388 304,88

6. CRITERES D'EVALUATION DE L'ACTION :

- a) Résultat attendu : Accès aux soins des habitants de l'intercommunalité confronté à la désertification médicale

- b) Indicateur(s) de suivi : Incidence du dispositif sur l'offre de soins, sur les modalités d'exercice, sur la qualité de la prise en charge du patient, sur le confort d'exercice des professionnels de santé.

7. COMMENTAIRES :

Opération qui répond aux enjeux liés à la santé sur le territoire.

Région Normandie

Le montant de l'aide indiqué dans le plan de financement est prévisionnel.

Il sera défini, par l'application des modalités du dispositif mobilisable, au regard des dépenses éligibles retenues après instruction du dossier de demande d'aide.

Intitulé : Résorption de friches

Maître d'ouvrage : Etablissement Public Foncier de Normandie/Commune de Blangy-sur-Bresle, Pays Interrégional Bresle Yères, commune d'Incheville

Localisation : Communes de Blangy-sur-Bresle, de Nesle-Normandeuse et de Incheville

Cette fiche se décompose en plusieurs actions :

- 8.1 / Etude multi-sites
- 8.2 / Opération Pochet de Courval à Blangy-sur-Bresle – Pôle de création et de diffusion artistique
- 8.3.a / ETUDE – Opération Denin, verrerie de la gare à Nesle-Normandeuse – Centre d'interprétation du verre
- 8.3.b / TRAVAUX – Opération Denin, verrerie de la gare à Nesle-Normandeuse – Centre d'interprétation du verre (**FICHE PROJET**)
- 8.4 / TRAVAUX - Opération Denin, verrerie de la gare à Nesle-Normandeuse – Centre d'interprétation du verre (**FICHE PROJET**)

TYPE D'ACTION

Investissement : Construction Réhabilitation
 Fonctionnement : Etude Autres

RESPONSABLE TECHNIQUE DU PROJET :

Nom : Mme Hélène Berthaume

Fonction : Architecte, chargée des opérations

Adresse : Etablissement public foncier de Normandie – Direction de l'aménagement et des travaux – 5 rue Montaigne – BP 1301 -76178 ROUEN Cedex.

Tel : 02-35-63-77-06

Courriel : h.berthaume@epf-normandie.fr

RESPONSABLE POLITIQUE :

CADRE STRATEGIQUE :

a) Priorités :

Région Normandie :

Développement de la desserte numérique	Optimisation de l'utilisation de l'espace	Soutien à la mobilité intermodale	Transition écologique	Formation : repérer et accompagner les jeunes en difficulté
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Justification* : reconversion de sites industriels abandonnés				

**justifier de la principale priorité visée*

Département de la Seine-Maritime :

Usages numériques	Cadre de vie et aménagement du territoire	Attractivité des territoires	Solidarités	Economie et emploi
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Justification* : renforcement de l'attractivité et valorisation de l'offre touristique, culturelle et patrimoniale du territoire.				

**justifier de la principale priorité visée*

b) Autres documents stratégiques de référence :

Documents	Axe / Objectif opérationnel concerné
FEDER/FSE - FEADER 2014-2020	Axe 3 : Valoriser le patrimoine culturel et préserver le patrimoine naturel haute-normand Objectif spécifique 3.1 : Augmenter l'attractivité du patrimoine haut-normand
CPER 2014-2020	Volet territorial Soutien au développement économique en priorité sur les territoires vulnérables

c) Préconisations transversales :

Reflexe fibre lors des phases travaux <input type="checkbox"/>	Préservation des ressources (foncière, naturelle et agricole) <input checked="" type="checkbox"/>	Intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux <input type="checkbox"/>
Justification : recyclage foncier de site en partie désaffecté		

I . Étude multi-sites : anciennes moulerie, fonderie et verrerie

1. OBJECTIFS ET CARACTERE STRUCTURANT DE L'ACTION :

Expliquer le pourquoi de l'action par rapport aux axes du contrat de territoire et à sa continuité éventuelle avec le contrat précédent, à la justification du besoin (diagnostic, analyse, évolution de la demande et du besoin), à l'articulation avec l'existant, à l'aspect structurant notamment à l'échelle du territoire, à son rayonnement intercommunal (ou plus), à son lien avec le SCOT/SLD/PLU, à sa logique de développement avec des territoires voisins (mutualisation, proximité), à son articulation avec les schémas régionaux et/ou départementaux, et enfin, à la prise en compte de grands enjeux (métropolisation, Axe Seine, infrastructures).

La commune de Blangy-sur-Bresle a souhaité mobiliser le fonds friches pour la réalisation d'une étude technique, environnementale et paysagère sur les sites suivants :

- La verrerie Pochet, rue Chekroun ;
- La moulerie, rue du Village Huet ;
- La fonderie, route d'Eu.

2. DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'intervention consiste en l'étude de trois friches sur la commune de Blangy-sur-Bresle. Elle comprend, pour chaque site, trois volets.

- Site de la verrerie du Pochet-Courval :

L'objet de l'étude est de déterminer, compte tenu des contraintes du site, des caractéristiques techniques du bâti et des éléments du projet, la meilleure option de réutilisation du bâtiment.

La mission comporte trois volets :

- Un volet « technique » incluant un diagnostic technique des bâtiments existants ainsi qu'une approche VRD du site liée sa configuration entre deux bras de la Bresle
- Un volet « faisabilité » permettant de fiabiliser les options de programmation issues de l'étude de l'Atelier 231
- Un volet « financier » permettant le chiffrage des réhabilitations, de la démolition projetée, de sa reconstruction ainsi qu'un chiffrage des VRD indispensables à l'utilisation future du site.

- Site de la moulerie :

Volet technique : analyse et expertise des études pollution réalisées

Volet financier : chiffrage des démolitions, désamiantage

Volet paysager : diagnostic environnemental et paysager avec premières orientations d'aménagement

- Site de la fonderie :

Volet technique : analyse et expertise des études pollution réalisées

Volet financier : chiffrage des démolitions, désamiantage

Volet paysager : diagnostic environnemental et paysager avec premières orientations d'aménagement

3. CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes, travaux – dates de début et de fin prévisionnelles)

Mars 2016 : début de l'étude

4. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

POSTES DE DEPENSES	COUT PREVISIONNEL HT
ETUDE DE FAISABILITE	80 000 €
TOTAL	80 000 €

POSTES DE RECETTES	MONTANTS SOLLICITES	%AGE
REGION NORMANDIE (DC)	28 000 €	35 %
EPFN (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE)	28 000 €	35 %
MAITRE D'OUVRAGE	24 000 €	30 %
TOTAL	80 000 €	100%

5. POUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT, IMPACT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE (MOYENS MOBILISES ET CAPACITE DE FINANCEMENT)

6. CRITERES D'EVALUATION DE L'ACTION :

- a) Résultat attendu :

Détermination des grandes orientations de fonctionnement et d'affectation d'espaces

- b) Indicateur(s) de suivi :

Reconversion ou non des sites selon les résultats de l'étude

II. Opération Pochet de Courval à Blangy-sur-Bresle - Pôle de création et de diffusion artistique

1. OBJECTIFS ET CARACTERE STRUCTURANT DE L'ACTION :

Le Pays Bresle Yères a dans sa charte affirmé sa volonté de trouver un équilibre géographique en matière d'équipement de création et diffusion artistique sur tout le territoire. A ce jour il n'existe aucune structure professionnelle de ce type en dehors de la ville d'Eu. La partie haute de la Vallée de la Bresle (de Gamaches à Aumale) est dénuée de structure de ce type.

L'originalité de ce projet réside dans le projet architectural de réhabiliter une friche industrielle en un lieu vivant, sachant qu'il est situé au cœur de la cité d'un chef-lieu de canton. Par conséquent, ce projet aura

nécessairement un rayonnement au-delà de la commune, au-delà de la communauté de communes de Blangy sur Bresle.

La friche concernée est la friche Pochet Courval à Blangy-sur-Bresle identifiée dans l'étude de l'EPFN sur les friches du Pays Bresle Yères.

Ce projet s'inscrit aussi dans la volonté d'attirer des artistes professionnels sur le territoire rural en s'appuyant sur un très fort partenariat (depuis plus de 10 ans) avec l'Atelier 231, centre national de production des arts de la rue, tout en organisant des actions avec les amateurs locaux, via des résidences d'artistes par exemple. Ce projet tiendra compte aussi de l'histoire du patrimoine verrier local.

Le pôle de Blangy a deux orientations majeures en matière de création artistiques :

- art de la rue
- arts plastiques.

Cette deuxième orientation permettrait de développer des passerelles avec le Forum du Verre (CF. friche Denin de Nesle-Normandeuse) en plus du Musée du Verre de Blangy-sur-Bresle.

Enfin, peut-être le plus important, c'est rendre accessible la culture au plus grand nombre. Créer un lieu pour accueillir, rencontrer, échanger c'est aussi développer le vivre ensemble.

2. DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le projet de la Ville de Blangy-sur-Bresle consiste en la création d'un centre artistique, social et culturel au sein d'une friche industrielle située dans le centre de Blangy-sur-Bresle. Ce lieu serait à la fois :

- un lieu accessible à tous
- un espace de création artistique de qualité
- un espace de pratiques artistiques et culturelles en amateur
- un espace de lien social, de détente et de convivialité dont la population et les associations puissent s'emparer
- un espace dont l'activité aura un impact sur la Vallée de la Bresle : ses communes, ses écoles, collèges, lycées, maisons de retraite, centre de loisirs...
- un exemple de technologies durables et écologiques intégrées dans un lieu réhabilité

Par ailleurs, la commune souhaiterait également installer ses nouveaux locaux techniques dans une partie de la propriété de la friche industrielle.

Les études de faisabilité (partenariat avec l'EPFN et l'Atelier 231) doivent préciser les points suivants :

- Elaboration du projet culturel (achèvement étude Atelier 231 en octobre 2015)
- Etude technique architecturale
- Projet de fonctionnement du site
- Plan de financement fonctionnement et investissements
- Calendrier des travaux

L'étude de l'Atelier 231 permet de mieux appréhender la force et la nécessité de ce projet dans un territoire où l'offre culturelle professionnelle reste limitée malgré les efforts des nombreux passionnés locaux. Ce projet aura nécessairement un impact sur l'attractivité du territoire et de son économie.

3. CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes, travaux – dates de début et de fin prévisionnelles)

2015/ 2016 : études ateliers 231 et EPFN

2016 : Acquisition du lieu & dépôts des dossiers de demandes de financement

2017 : Conventions avec Atelier 231 : statut, recrutement, préfiguration & EPFN : AMO + Appel d'offres

2018 : Début des travaux

2019 : Ouverture du site

4. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

NB :

- Hors étude de faisabilité – projet culturel (l'Atelier 231) : 17 000 €
- l'étude technique architecturale est réalisée dans le cadre du fonds friche (voir action I « étude multi-sites » ci-dessus)

IIINVESTISSEMENTS

POSTES DE DEPENSES (compris AMO et MO)	COUT PREVISIONNEL HT (ou TTC si fonctionnement)
Achat du lieu	350 000 HT
Travaux de traitement de friches	1 100 000 €
Autres travaux et aménagements	900 000 €
Acquisition Matériel technique	150 000 HT
TOTAL	2 500 000 HT €

POSTES DE RECETTES	MONTANTS SOLLICITES	%AGE
REGION Normandie* (DC)	385 000 €	15,4 %
REGION Hauts-de-France	230 000 €	9,2 %
DEPARTEMENT** (FDADT)	300 000 €	12 %
ETAT		
EUROPE		
AUTRE FINANCEUR : EPFN*	385 000 €	15,4 %
MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Blangy	1 200 000 €	48 %
TOTAL	2 500 000 €	100%

***les montants demandés à la région Normandie et à l'EPFN relèvent du fonds résorption des friches qui concerne les travaux de démolition et de clos et couvert (les fondations, le gros œuvre, la couverture et les menuiseries extérieures) évalués à hauteur de 1 100 000 euros.**

**** Département : la participation porte sur les dépenses de réhabilitation et d'aménagement du site hors acquisition foncière »**

TRAVAUX DE TRAITEMENT DE FRICHES (DEMOLITION, CLOS ET COUVERT)

REGION NORMANDIE	385 000	35 %
EPFN	385 000	35 %
COMMUNE DE BLANGY	330 000	30 %
TOTAL	1 100 000 €	100%

ACQUISITION DU LIEU - AUTRES TRAVAUX – ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE

DEPARTEMENT SEINE-MARITIME	300 000 €	21,43 %
REGION HAUTS DE FRANCE	230 000 €	16,42 %
Commune de Blangy	870 000 €	62,14 %
TOTAL	1 400 000 €	100%

L'acquisition du lieu sera financée par un prêt long terme et la différence par autofinancement.

5. POUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT, IMPACT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE (MOYENS MOBILISES ET CAPACITE DE FINANCEMENT)

Une estimation a été réalisée par l'Atelier 231 pour le fonctionnement sur un an (à compter de 2019), basée sur un projet prévisionnel et des lignes budgétaires aussi réalistes que précises. Le budget s'équilibre à 247 000€, avec un apport de la ville de Blangy de 20% et d'autres partenaires (Région, Départements, Com com,...)

6. CRITERES D'EVALUATION DE L'ACTION :

a) Résultat attendu :

Avoir un lieu de vie culturel ouvert aux habitants du territoire, géré par une équipe de professionnel en partenariat avec les pôles culturels régionaux (Atelier 231, Cirque Elbeuf, Pôle images, ODIA)

b) Indicateur(s) de suivi :

Nombre et durée de résidences d'artistes, nombre d'interventions dans les communes du territoire, fréquentation du lieu par les habitants du territoire.

III - Opération Denin, verrerie de la gare à Nesle-Normandeuse – centre d'interprétation du verre

1. OBJECTIFS ET CARACTERE STRUCTURANT DE L'ACTION :

Les études menées sur le patrimoine verrier et notamment celle de 2012 portant sur la réhabilitation du patrimoine verrier (financé via le premier Contrat de Pays) ont permis d'aboutir à une connaissance affinée des patrimoines associés à l'activité verrière dans la vallée.

Le projet de réhabilitation de la verrerie de Nesle-Normandeuse est un projet identifié depuis le début des années 2000.

La totalité de la verrerie ainsi que les sols de la parcelle sur laquelle elle se situe sont inscrits comme Monument Historique depuis 2003. La décision de protéger le bâtiment s'inscrivait dans la perspective d'un projet de valorisation touristique à l'échelle des deux vallées.

C'est à cette époque qu'a émergé l'idée d'y aménager un équipement dédié à la création artistique et à la formation aux techniques semi-automatiques et manuelles, etc.

L'ancienne Verrerie Denin (Nesle-Normandeuse) constitue le site le plus emblématique de l'histoire industrielle du Pays Bresle-Yères d'où l'importance portée à ce projet.

En vue de la création d'un équipement multifonctionnel intégrant un projet à vocation culturelle, touristique et économique spécifiquement dédié à l'activité verrière sur les deux vallées, le syndicat mixte du Pays souhaite réaliser une étude afin d'étudier le potentiel de faisabilité du projet de réhabilitation de l'ancienne verrerie Denin en un « Centre d'interprétation du verre » (aussi désigné par l'expression « Forum du verre »). La verrerie Denin appelée aussi verrerie de la gare constitue un des derniers témoins du développement de l'industrie du verre à la fin du XIXe siècle dans la vallée de la Bresle.

Le but de ce projet est de valoriser l'offre touristique autour de l'identité verrière afin de se démarquer des territoires voisins au sein des destinations Côte d'Albâtre et Baie de Somme. Il s'agit aussi de mettre en valeur la filière Verre présente sur le territoire.

Ainsi, à travers la création du Forum du Verre, il s'agit de soutenir l'ancrage, la visibilité et le devenir de la filière « verre » en conférant une vitrine aux activités de la Glass Vallée et un espace de ressources, de production et de promotion aux artisans d'art du territoire.

En cela l'action « Réhabilitation de friches » s'inscrit dans la stratégie de territoire du Pays Bresle Yères au titre de :

L'orientation 1 : Garantir une industrie forte et promouvoir l'innovation

Axe stratégique 1-3 : « Promouvoir les productions locales, développer les activités économiques et agricoles »

Sous-axe : Valoriser les savoirs-faire locaux en termes de compétences, de métiers, de filières (pôles emplois) et anticiper/accompagner les mutations des métiers et les reconversions.

L'orientation 2 : Faire des vallées et de leurs embouchures une offre touristique globale

Axe stratégique 2-2 : Adapter l'offre aux attentes des clientèles

Sous-axe : Equilibrer le maillage touristique et culturel du territoire

Les objectifs sont les suivants :

- Favoriser les mutualisations des moyens et des compétences autour de la filière verre.
- Promouvoir l'identité verrière du territoire
- Développer l'attractivité du territoire
- Favoriser l'implantation d'acteurs économiques (artisans, entreprises, formations) et contribuer au développement économique de la filière verre du territoire
- Sensibiliser les jeunes publics à l'histoire verrière du territoire

2. DESCRIPTION DE L'ACTION :

a) Etude

Le Pays Interrégional Bresle-Yères en partenariat avec l'EPFN vont réaliser une étude de faisabilité sur la friche industrielle de l'ancienne verrerie Denin de 2016 à 2017 afin de déterminer les points suivants :

- Analyse des atouts et contraintes du site : patrimoine, urbanisme, environnement, paysage, pollution des sols...
- Diagnostic technique des bâtiments existants : structure, clos – couverts, équipements – amiante, plomb, parasites...
- Etude de programmation : recueil de besoin auprès des différents acteurs impliqués sur le territoire, analyse des différentes fonctions envisagées sur le site et leur articulation possible
- Proposition de différents scénarii d'aménagement du site en tenant compte des besoins et des potentialités
- Etude de faisabilité technique, financière et juridique du scénario retenu par le comité de pilotage

b) Travaux

Si aboutissement favorable de l'étude, 1ère phase de travaux envisageable (2018)

3. CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes, travaux – dates de début et de fin prévisionnelles)

2016 : lancement de l'étude de faisabilité sur le site de l'ancienne verrerie industrielle Denin

2017 : Résultat de l'étude – choix d'un scénario / Lancement d'un projet opérationnel

Si aboutissement favorable de l'étude, 1ère phase de travaux envisageable à partir de 2018

2018 : Lancement des travaux pour l'aménagement du Forum du Verre

2019 : Ouverture du site

4. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

POSTES DE DEPENSES	COUT PREVISIONNEL TTC
ETUDE DE FAISABILITE	80 000 €
TOTAL	80 000 €

POSTES DE RECETTES	MONTANTS SOLLICITES	%AGE
REGION NORMANDIE (DC)	20 000 €	25 %
Pays Interrégional Bresle Yères	40 000 €	50 %
EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie)	20 000 €	25 %
TOTAL	80 000 €	100%

5. POUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT, IMPACT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE (MOYENS MOBILISES ET CAPACITE DE FINANCEMENT)

A préciser dans le cadre de l'étude de faisabilité.

6. CRITERES D'EVALUATION DE L'ACTION :

a) Résultat attendu :

Retombées économiques potentielles en termes d'emplois (accueil touristique, restauration, hôtellerie) / Appui à la filière du Verre (entreprises, associations, musées, artisans).

b) Indicateur(s) de suivi :

Augmentation des flux touristiques dans la vallée (nombres de visiteurs dans les offices de tourisme)

7. COMMENTAIRES :

Acquisition du site estimée à 37 000 €. Le Pays s'oriente vers un portage foncier du site par l'EPFN.

IV- Opération Mars industrie à Incheville

1. OBJECTIFS ET CARACTERE STRUCTURANT DE L'ACTION :

La reconversion des sites et friches pollués est une thématique montante pour un aménagement pérenne et responsable du Pays Interrégional Bresle Yères.

La reconversion de la friche Mars Industries est un enjeu majeur pour le territoire.

Il s'agit d'assurer un développement urbain durable en limitant l'extension de la ville sur les espaces agricoles et naturels périphériques.

L'action « Reconversion du site Mars Industries » s'inscrit dans la stratégie de territoire du Pays Bresle Yères au titre de :

- l'orientation 1 : **Garantir une industrie forte et promouvoir l'innovation/Axe stratégique 1-3 : « Promouvoir les productions locales, développer les activités économiques et agricoles » ;**
- et de l'orientation 4 : **Poursuivre les actions visant à la réhabilitation du parc de logements anciens et des friches industrielles faisant parti de notre patrimoine et assurer leur suivi/ Axe stratégique 4-1 « Conduire une politique de l'habitat audacieuse ».**

2. DESCRIPTION DE L'ACTION :

La friche industrielle de Mars Industries fait l'objet d'une étude par *North by Northwest Architectes* en lien avec l'EPF Normandie. Le 21 janvier 2016 dernier, le cabinet a présenté deux scénarios pour la reconversion de cet espace. La phase suivante permettra une présentation détaillée du scénario choisi.

La commune s'est positionnée sur le deuxième scénario présenté par le cabinet. Ce scénario de reconversion du site Mars Industries propose de conserver le site dans sa configuration actuelle et favorise l'activité économique.

L'idée est de rouvrir le site à la population, de construire un espace au cœur de la friche et de redonner de l'attractivité au site.

Programmation :

- Renforcement de la centralité du centre-ville, les entreprises existantes sont conservées sur le site. Des bâtiments à vocation industrielle seront proposés à de nouvelles entreprises souhaitant s'implanter sur la friche.
- Implantation d'une cité artisanale dans l'un des bâtiments (situé en bordure de friche) afin de créer un front bâti en bordure de zone. Y seront accueillis des petites surfaces destinées à des artisans ou à des petites entreprises.
- Préservation d'un espace non-bâti.
- Proposition de surfaces supplémentaires aux entreprises déjà présentes sur le site en vue de répondre à leurs besoins et ainsi de pérenniser leur activité.

3. CALENDRIER PREVISIONNEL :

(Etudes, travaux – dates de début et de fin prévisionnelles)

2016 : Fin de l'étude de reconversion sur le site de Mars Industries

2018 : Démarrage des travaux de reconversion

4. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

A REVOIR LORS DE LA CLAUSE DE REVOYURE

5. POUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT, IMPACT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE (MOYENS MOBILISES ET CAPACITE DE FINANCEMENT)

A préciser dans le cadre de l'étude de faisabilité.

6. CRITERES D'EVALUATION DE L'ACTION :

a) Résultat attendu :

Confortation de l'activité des entreprises sur le site/Développement de l'activité économique

b) Indicateur(s) de suivi :

Nombre d'entreprises présentes sur le site

7. COMMENTAIRES :

Ce projet répond aux attentes du territoire, valorisant le passé historique du site et impactant positivement l'attractivité et l'économie.

Région Normandie

Le montant de l'aide indiqué dans le plan de financement est prévisionnel.

Il sera défini, par l'application des modalités du dispositif mobilisable, au regard des dépenses éligibles retenues après instruction du dossier de demande d'aide.

Les modalités de financement du Fonds Friches sont régies par la convention conclue entre la Région et l'EPF Normandie pour la période 2014-2020.

Les financements inscrits dans le plan de financement sont prévisionnels.

Les dossiers de demande d'intervention seront présentés par l'EPFN au Comité Régional Foncier.
La décision finale revient aux instances délibérantes de l'EPFN et de la Région.

Intitulé : Hébergements touristiques et animations sportives
 Maître d'ouvrage : Commune de Criel-sur-Mer
 Localisation : 76910 Criel-sur-Mer

Cette fiche se décompose en plusieurs actions :

- 9.1 / Aménagement Bâtiments Site de Chantereine
- 9.2 / Aménagement Parc de Chantereine

TYPE D'ACTION

Investissement : Construction Réhabilitation
 Fonctionnement : Etude Autres

RESPONSABLE TECHNIQUE DU PROJET :

Nom : Francis HAILLET
 Fonction : Adjoint
 Adresse : Mairie de Criel-sur-Mer – Place du Général de Gaulle – 76 910 Criel-sur-Mer
 Tel : 02.35.50.51.20
 Courriel : f.haillet@criel-sur-mer.fr

RESPONSABLE POLITIQUE : M. ALAIN TROUessin

CADRE STRATEGIQUE :

a) Priorités :

Région Normandie :

Développement de la desserte numérique	Optimisation de l'utilisation de l'espace	Soutien à la mobilité intermodale	Transition écologique	Formation : repérer et accompagner les jeunes en difficulté
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justification* : pérenniser, sauvegarder et aménager un patrimoine existant, dont des bâtiments historiques en l'adaptant aux besoins d'hébergement et d'animation des touristes et des habitants de la société actuelle dans le respect des exigences liées à l'environnement.				

**justifier de la principale priorité visée*

Département de la Seine-Maritime :

Usages numériques	Cadre de vie et aménagement du territoire	Attractivité des territoires	Solidarités	Economie et emploi
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Justification* : Optimiser les capacités d'hébergement touristique et offrir des hébergements répondant aux attentes des publics, ce qui permet de maintenir et développer les emplois et l'économie locale. Optimiser les services aux publics en développant les activités dans le cadre du temps libre des enfants et des jeunes. Animer le pays et enrichir ses habitants et ses visiteurs par le sport par le développement des équipements.				

**justifier de la principale priorité visée*

b) Autres documents stratégiques de référence :

Documents	Axe / Objectif opérationnel concerné
FEDER/FSE - FEADER 2014-2020	

CPER 2014-2020	<p>Orientation stratégique 1 : Développer l'accueil et la solidarité</p> <p>Axes stratégiques 1-3.5 : développer les activités dans le cadre du temps libre des enfants et des jeunes</p> <p>1-4.3 : soutenir le sport en favorisant la diversité et la complémentarité au sein du territoire</p> <p>Orientation stratégique 2 : valoriser les traditions et promouvoir l'innovation</p> <p>Axe stratégique 2-3.1 : optimiser les capacités d'hébergement...-2 développer, labéliser -4 optimiser la complémentarité -5 intégrer exigences de préservation de l'eau et de l'air</p>
----------------	--

c) Préconisations transversales :

Reflexe fibre lors des phases travaux <input checked="" type="checkbox"/>	Préservation des ressources (foncière, naturelle et agricole) <input checked="" type="checkbox"/>	Intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux <input checked="" type="checkbox"/>
<p>Justification : La réhabilitation va être l'occasion d'équiper la structure des nouvelles technologies de communication, va pallier à la dégradation inévitable de tels bâtiments dans le respect et la préservation de l'environnement, et par l'utilisation de techniques favorisant l'économie d'énergie. Elle fera l'objet de la rédaction d'un marché public intégrant les clauses d'insertion.</p>		

1. OBJECTIFS ET CARACTERE STRUCTURANT DE L'ACTION :

La commune de Criel-sur-Mer possède sur son territoire un centre d'hébergement, de restauration et d'activité, le château de Chantereine. Le Château est composé de 3 Ailes, aménagées pour l'hébergement et un bâtiment annexe regroupant le service restauration, les locaux techniques, salles d'activités. Acquis par la Commune en 1984, les trois bâtiments principaux ont fait l'objet de travaux afin de pouvoir transformer le site en centre d'hébergement. Depuis lors, l'Aile Droite et l'Aile Gauche du Château ont été rénovées. Par contre le bâtiment central est resté en l'état, seul l'entretien courant a été assuré. C'est pourquoi, celui-ci nécessite aujourd'hui un investissement financier important. L'état général des chambres tant en terme de décoration, d'équipement sanitaires, de performance énergétique...ne correspond plus aux critères actuels ni aux besoins de la clientèle.

La Bâtiment arrière regroupe : une salle de réception, des salles de réunions et des salles d'activités sportives (danse, tennis de table, arts Martiaux). Ces infrastructures, rénovées en 2011, sont ouvertes aux associations locales et intercommunautaires, aux activités culturelles et sportives des scolaires de la commune et des communautés de communes, de même qu'au public. Aucune structure équivalente n'est présente sur le territoire du Pays Interrégional Bresle Yères. Le centre est adapté à l'accueil de groupes sportifs locaux et intercommunautaires qui peuvent y organiser leurs rencontres. La rénovation permettra un accueil plus large en offrant un parc ouvert à tous, permettant des activités sportives en famille, en groupe, en individuel, dans un espace sécurisé et adapté aux différentes pratiques (athlétisme, jeux ports collectifs...)

Avec une capacité d'accueil de 225 lits, le Château de Chantereine est le seul lieu sur le département qui puisse recevoir de grands groupes. La fréquentation du Château se décompose comme suit : 7 % sont des individuels, 93 % sont des groupes (81% sont des scolaires anglais, 19 % sont des groupes de : randonneurs cyclistes ou pédestres, séjours adaptés, associations culturelles, associations sportives...). Depuis 2005, une campagne de développement touristique est menée par le biais du Château de Chantereine (mailing, salons de tourisme en collaboration avec Le Comité Départemental du Tourisme, l'Office de tourisme de Criel sur Mer et de la Vallée de l'Yères ...). Sa fréquentation a augmenté de 65 % et représente au total une moyenne de 24 000 nuitées par an. Ce qui a un impact très positif du point de vu touristique pour tout le territoire. Cependant, de plus en plus fréquemment, la clientèle regrette ouvertement l'absence de sanitaires dans les chambres, le manque d'accès à internet, un confort qui n'est plus celui recherché à notre époque. Nous travaillons aussi beaucoup avec les offices de tourisme de Criel sur Mer et de la Vallée de la Bresle. En période d'affluence touristique, ils nous envoient de

nombreux individuels (les Hôtels du Tréport étant souvent complets). Malheureusement, le type de chambre que nous proposons ne correspond pas à la demande pour les raisons précédemment citées. Notre crainte aujourd'hui est donc de perdre une partie de nos touristes pourtant fidélisés. De la même façon, nous souhaiterions augmenter considérablement le nombre d'individuels mais pour cela nous devons proposer un produit de qualité. La demande existe mais c'est à nous d'y répondre. Nous envisageons de revoir, dans cet objectif, l'intégralité de notre fonctionnement, qu'il s'agisse du service restauration, des horaires d'accueil, des services proposés...

Le manque d'hébergement sur le territoire notamment en bordure de mer, de Mers Les bains à Dieppe est réel. En saison, beaucoup sont complets. Nous travaillons régulièrement avec nos collègues de l'auberge de jeunesse de Eu, de Blangy, les hôtels de Criel et du Tréport... en nous renvoyant notamment les demandes que nous ne pouvons honorer. Les hébergements sur le secteur sont complémentaires et non concurrents car ils proposent chacun un cadre différent, des possibilités différentes ainsi qu'une situation géographique différente.

Enfin, ce site est géré par la commune de Criel sur Mer, la visibilité budgétaire est assurée grâce à son budget annexe. A titre indicatif, en 2014 la clôture budgétaire faisait apparaître 767 000 € en dépenses de fonctionnement et 789 000 € en recettes de fonctionnement. Nos charges notamment en dépenses énergétiques sont importantes surtout dans le bâtiment principal qui est aussi le plus ancien (mauvaise isolation, fenêtres très ancienne, chauffage par radiateurs électriques basiques...). La possibilité de mise en location, en délégation ou même en vente du site a été envisagée. Cependant, plusieurs raisons ont avisé notre choix. Le Château de Chantereine fait partie du patrimoine historique de la commune et nous souhaitons le conserver. C'est un lieu de vie associative, événementielle et scolaire pour tous nos concitoyens et ils y sont attachés. La salle de sport de la commune se trouve aussi dans son parc. La cuisine du Château est aussi la « Cuisine centrale » de la commune. Elle est déclarée comme telle et fournit 220 repas scolaires chaque jour d'école, 20 repas par jour à la crèche et est utilisée aussi par le centre de loisirs dont les locaux se trouvent dans le bâtiment arrière. Il est donc difficilement concevable de se séparer de ce site qui est au cœur de la vie communale, même en scindant qu'une partie.

Aussi de maintenir le patrimoine en état, de développer l'activité économique lié au tourisme sur le littoral et les vallées, les services offerts aux touristes (24 000 nuitées/an) doivent être adaptés aux exigences actuelles (environnementales, de confort de niveau 2 étoiles, de capacité). Aucune structure équivalente n'est présente sur le territoire du Pays Interrégional Bresle Yères. Une réhabilitation du dernier bâtiment de Chantereine est aujourd'hui indispensable.

Quelques gîtes de particuliers et chambres d'hôtes sont proposés à Criel-sur-Mer, ils correspondent à un autre style d'hébergement.

2. DESCRIPTION DE L'ACTION :

Aménagement des structures intérieures et extérieures pour permettre l'accueil de tout type de population (Label Tourisme Handicap) et installation d'équipement d'accueil, de détente, de vente de produits locaux, de loisir, de sport.

Pour le Bâtiment central du Château dédié à l'hébergement, il s'agit de réaménager complètement l'espace intérieur afin de pouvoir offrir aux clients dans chaque chambre une salle de bain complète (Douche, lavabo et WC) avec des systèmes de limitations de consommation d'eau, installer un réseau d'accès internet dans chaque chambre, mettre en place une isolation thermique de qualité (murs et menuiseries) et mettre en place un système de chauffage non énergivore...

Concernant le parc extérieur, nous souhaitons qu'il soit un lieu de vie tant pour les clients que pour les habitants. Celui-ci est actuellement totalement ouvert à la circulation, nous souhaitons désormais qu'il soit réservé aux piétons. Nous avons la possibilité de réaliser un parking en extérieur. Il sera divisé en trois espaces : un espace orienté vers le jeu (structures jeunes enfants, mini-golf..., un espace paysager avec des essences locales et un rendu « nature » avec un cheminement de promenade (installations de bancs), un espace dégagé permettant de pratiquer des jeux collectifs, assurer une manifestation (marché de printemps, concert), etc...

3. CALENDRIER PREVISIONNEL :

Actuellement = études et détermination du projet, travail avec le CAUE

Début 2016 : lancement du marché de maîtrise d'œuvre

Puis lancement du marché de travaux
 Début 2017 : lancement des travaux
 Ouverture souhaitée du bâtiment : début 2018

4A. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT AMENAGEMENT BATIMENTS SITE DE CHANTEREINE :

POSTES DE DEPENSES	COUT PREVISIONNEL HT (ou TTC si fonctionnement)
Menuiseries extérieures	
Menuiseries intérieures	
Plomberie-sanitaires	
Peinture, revêtement de sol	
Electricité	
Aménagement accueil et espaces communs	
TOTAL	835 200 €

POSTES DE RECETTES	MONTANTS SOLLICITES	%AGE
REGION (DC)	250 560 €	30 %
DEPARTEMENT (FDADT)	167 040 €	20 %
ETAT	167 040 €	20 %
AUTRE FINANCEUR (préciser)		
MAITRE D'OUVRAGE	250 560 €	30 %
TOTAL	835 200€	100%

4B. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT AMENAGEMENT PARC DE CHANTEREINE :

POSTES DE DEPENSES	COUT PREVISIONNEL HT (ou TTC si fonctionnement)
Drainage du terrain de football/rugby	
Electricité (candélabres à faible consommation d'énergie)	
Aménagements espaces verts	
Jeux	
Bancs et préau	
Plomberie, isolation, accessibilité vestiaires	
TOTAL	250 000 €

POSTES DE RECETTES	MONTANTS SOLLICITES	%AGE
REGION (DC)	75 000 €	30 %
DEPARTEMENT (FDADT)	62 500 €	25 %
ETAT	50 000 €	20 %
AUTRE FINANCEUR (préciser)		
MAITRE D'OUVRAGE	62 500 €	25 %
TOTAL	250 000 €	100%

5. POUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT, IMPACT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE (MOYENS MOBILISES ET CAPACITE DE FINANCEMENT)

6. CRITERES D'EVALUATION DE L'ACTION :

- a) Résultat attendu : maintien et accroissement des taux de fréquentation des hébergements et du Parc par les associations, les habitants de la communauté de communes, les touristes, et de l'impact sur l'économie locale

b) Indicateur(s) de suivi : fréquentation touristique, enquête de satisfaction

7. COMMENTAIRES :

Région Normandie

Le montant de l'aide indiqué dans le plan de financement est prévisionnel.
Il sera défini, par l'application des modalités du dispositif mobilisable, au regard des dépenses éligibles retenues après instruction du dossier de demande d'aide.

Intitulé : **Déploiement d'un réseau haut et très haut débit**
 Maître d'ouvrage : Seine Maritime Numérique
 Localisation : Pays Bresle Yères

TYPE D'ACTION

Investissement : Construction Réhabilitation aménagement
 Fonctionnement : Etude Autres

RESPONSABLE TECHNIQUE DU PROJET :

Nom : Christophe HOGUET
 Fonction : Directeur Général
 Adresse : Quai Jean Moulin : CS 56101 / 76101 ROUEN
 Tel : 02 32 12 70 90
 Courriel : choquet@smn76.fr

RESPONSABLE POLITIQUE :

Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente de Seine-Maritime Numérique

CADRE STRATEGIQUE :c) Priorités:

Région Normandie :

Développement de la desserte numérique	Optimisation de l'utilisation de l'espace	Soutien à la mobilité intermodale	Transition écologique	Formation : repérer et accompagner les jeunes en difficulté
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Justification* :

Le déploiement du THD sur tout le territoire régional constitue un enjeu d'attractivité économique, social et d'égalité territoriale.

Les priorités stratégiques de la Région Haute-Normandie sont orientées vers la cohésion de la démarche associant réseaux à très haut débit et déploiement de services aux usagers et aux entreprises. La Région a adopté un plan de 225 M€ sur quinze ans en novembre 2013 pour soutenir les initiatives de déploiement du très haut-débit (Réseaux d'initiative publique) menées dans le cadre des syndicats mixtes départementaux.

Le projet THD du Pays Bresle-Yères est cohérent avec la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) et le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique.

**justifier de la principale priorité visée*

Département de la Seine-Maritime :

Usages numériques	Cadre de vie et aménagement du territoire	Attractivité des territoires	Solidarités	Economie et emploi
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Justification* :

Le THD est une priorité partagée par la Région et le Département, il participe au développement du territoire et constitue un important facteur d'attractivité.

**justifier de la principale priorité visée*

d) Autres documents stratégiques de référence :

Documents	Axe / Objectif opérationnel concerné
-----------	--------------------------------------

SCORAN 2.0 + SDAN76	
FEDER 2014-2020	Axe 1 : favoriser la compétitivité de la Haute-Normandie par la promotion de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique
CPER 2014-2020	4 - Volet « numérique »
Contrat 276	AXE B un territoire régional à rendre plus accessible B-3) maillage du THD sur le territoire régional et développement de l'usage du numérique
SCOT Pays Bresle-Yères	

e) Préconisations transversales :

Reflexe fibre lors des phases travaux <input checked="" type="checkbox"/>	Préservation des ressources (foncière, naturelle et agricole) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Justification : C'est la raison d'être de la présente fiche action		

1. OBJECTIFS ET CARACTERE STRUCTURANT DE L'ACTION :

Le syndicat mixte Seine-Maritime Numérique a reçu compétence de ses membres pour le développement des infrastructures et services d'accès à Internet à haut et très haut débit sur les territoires.

2. DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le programme d'investissements du syndicat mixte peut se découper en 3 actions principales :

- Établissement d'un réseau structurant de collecte permettant l'arrivée de la fibre optique et du très haut débit dans chaque territoire et le raccordement de sites publics et privés prioritaires
- Raccordement direct en fibre optique de nombreux foyers, entreprises et services publics des territoires sur ce réseau structurant
- Mise en place d'opérations de montée en débit pour des territoires en carence aujourd'hui qui ne bénéficieront pas tout de suite de l'arrivée de la fibre optique

3. CALENDRIER PREVISIONNEL :

Le programme d'investissements de Seine-Maritime Numérique pour sa phase 1 porte sur la période 2015-2019.

4. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT :

Le programme d'investissements de Seine-Maritime Numérique pour sa phase 1 porte sur la période 2015-2019.

En € HT	COUT TOTAL	Contribution des EPCI	Contribution Région	Contribution Département En cours de validation	Autres (Etat, recettes)
TOTAL GLOBAL	3 387 832 €	1 156 630 €	711 445 €	1 156 630 €	363 127 €

Voir détail en annexe de ce document

5. POUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT, IMPACT SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE (MOYENS MOBILISES ET CAPACITE DE FINANCEMENT)

6. CRITERES D'EVALUATION DE L'ACTION :

a) Résultat attendu :

Développement des services d'accès à Internet en haut et très haut débit sur les territoires. Fin des zones blanches et grises de l'ADSL. Développement possible des usages numériques grâce au développement des infrastructures

b) Indicateur(s) de suivi :

Nombre de foyers raccordés en haut débit
Nombre d'entreprises raccordées en haut débit
Nombre de services publics raccordés en haut débit

Nombre de foyers raccordés en très haut débit
Nombre d'entreprises raccordées en très haut débit
Nombre de services publics raccordés en très haut débit

7. COMMENTAIRES :

Les communautés de communes ayant décidé de ne pas faire d'investissements dans des opérations de montée en débit de territoires, sur la phase 2015-2019, sur le volet raccordement de foyers, mettent quand même en place une action permettant aux foyers en carence de débit de bénéficier de plus de service via le dispositif de subvention à l'acquisition et l'installation d'un kit de connexion à Internet par satellite existant de Seine-Maritime Numérique.

Annexe : détail du mode de calcul du plan prévisionnel de financement (montants en k€ HT)

EPCI	Membr e SMN76	Nbre de lignes FttH à construire (données INSEE)	Action 1: construction du réseau de collecte optique (2015 - 2019)	Dont à la charge des EPCI	Action 2: Montée en débit de communes (2015 - 2017)	Dont à la charge des EPCI	Action 3: construction du FTTH	Dont à la charge des EPCI	Total	dont à la charge des EPCI
Aumale	oui	4246	251 217 €	80 430 €	705 555 €	254 000 €	Après 2020	Après 2020	956 772 €	334 430 €
Blangy sur Bresle	oui	7845	464 154 €	112 350 €	1 718 055 €	618 500 €	Après 2020	Après 2020	2 182 209 €	730 850 €
Bresle Maritime							Non membre du SMN			
Yères et Plateau	oui	4206	248 851 €	91 350 €	Non concerné	Non concerné	Après 2020	Après 2020	248 851 €	91 350 €
Total			964 222 €	284 130 €	2 423 610 €	872 500 €	Après 2020	Après 2020	3 387 832 €	1 156 630 €

N°	Projet	Maitre d'ouvrage	Echancier	Investissement/ Fonctionnement	Montant global prévisionnel 2014-2017	Montant global prévisionnel 2018-2020	Financement sollicité auprès de l'Europe		Financement sollicité auprès de l'Etat	Financement Région			Financement Département		Maitre D'OUVRAGE ET AUTRES COFINANCEURS	%	
							FEADER	FEDER		FDADT	DC	%	FDADT Contrat	Crédits sectoriels* Hors contrat			%
Annexe 1 : Garantir une industrie forte et promouvoir l'innovation																	
L.3 Promouvoir les productions locales																	
1	Extension parc environnemental d'activités de Gros Jacques phases 4 et 2	Communauté de Communes Brestle Maritime	2015-2017	I	5 539 776 €		680 966 €					12,29%			4 858 810 €	87,71%	
2	Parc d'activités de 10 hectares																
2.1	Etude - Parc d'activités de 10 hectares	Communauté de Communes du Canton d'Alzonne	2017	F	45 000 €			13 500 €			6 750 €	15,00%			24 750 €	55,00%	
2.2	FICHE PROJET - TRAVAUX - Création d'un Parc d'activités de 10 hectares	Communauté de Communes du Canton d'Alzonne	2018	I													
Axe 2 : Faire des vallées et de leurs embouchures une offre touristique globale																	
2.1 Construire une offre globale à partir des potentiels de développement																	
3	La route du verre et des vitraux																
3.1	Etude du verre et des vitraux - Etude/conception/préfiguration	Pays Inter régional Brestle Yères	2015-2017	I	81 500 €		25 000 €					0,00%		28 250 €	34,66%		
3.2	FICHE PROJET - La route du verre et des vitraux - Réalisation/aménagements/Structuration	Pays Inter régional Brestle Yères	2018-2020	I										175 000 €	35,00%		
4	Des belvédères pour le territoire	Pays Inter régional Brestle Yères	2016-2017	I	50 000 €						15 000 €	30,00%		17 500 €	35,00%		
Axe 4 : Développer l'accueil et la solidarité																	
4.3 Favoriser l'accessibilité et la mobilité vers le Pays et au sein du Pays																	
5 Création d'une artère de circulation douce																	
5.1	ETUDE - Création d'une artère de circulation douce le long de la vallée de la Brestle	Communauté de Communes Brestle Maritime	2015-2016	I	100 000 €		14 726 €				10 500 €	10,50%		24 000 €	24,00%		
5.2	TRAVAUX - Création d'une artère de circulation douce le long de la vallée de la Brestle (tranche 1)	Communauté de Communes Brestle Maritime	2017	I	500 000 €						175 000 €	35,00%		150 000 €	30,00%		
5.3	FICHE PROJET - TRAVAUX - Tranche 2 et suivantes artère de circulation douce	Communauté de Communes Brestle Maritime	2018-2020	I													
6	Redéploiement des infrastructures de l'aéroport	Communauté de Communes Brestle Maritime	2015-2016	I	275 000 €							20,00%		220 000 €	80,00%		
7	Maison de santé pluridisciplinaire de Biangy-sur-Brestle	Communauté de Communes Inter régionale de Biangy-sur-Brestle	2015-2016	I	2 559 611 €		450 000 €		518 333 €		375 000 €	14,65%		375 000 €	14,65%		
4.4 Animer le Pays et enrichir ses habitants par la culture et le sport																	
8 Réception de fiches																	
8.1	Etude multi-sites	Commune de Biangy-sur-Brestle	2016	F	80 000 €						28 000 €	35,00%		52 000 €	65,00%		
8.2	Opération Poche de Courval à Biangy-sur-Brestle - Pôle de création et de diffusion artistique	Commune de Biangy-sur-Brestle	2016-2018	I		2 500 000 €					385 000 €	15,40%		300 000 €	12,00%		
8.3.a	ETUDE - Opération Demin, verrerie de la gare à Mesle-Normandeuse - Centre d'interprétation du verre	Pays Inter régional Brestle Yères	2015-2016	F	80 000 €						20 000 €	25,00%		60 000 €	75,00%		
8.3.b	FICHE PROJET - TRAVAUX - Opération Demin, verrerie de la gare à Mesle-Normandeuse - Centre d'interprétation du verre	Pays Inter régional Brestle Yères	2018-2020	I													
8.4	FICHE PROJET - Opération Mars Industrie à Incheville	Commune d'Incheville ou Communauté de Communes Brestle Maritime	2018-2020	I													
9 Hébergements touristiques et animations sportives																	
9.1	Amenagement Bâtiments Site de Chanteraine	Commune de Criel-sur-Mer	2016-2017	I	835 200 €			167 040 €			250 560 €	30,00%		167 040 €	30,00%		
9.2	Amenagement Parc de Chanteraine	Commune de Criel-sur-Mer	2018	I		250 000 €		50 000 €			75 000 €	30,00%		62 500 €	25,00%		
Sous total																	
					10 146 087 €	2 750 000 €	450 000 €	39 776 €	748 873 €	55 000 €	2 021 776 €	16,10%		774 290 €	375 000 €	8,07%	
					3 387 832 €						711 445 €	21,00%		1 156 630 €	34,44%		
Sous total					13 533 919 €	2 750 000 €	450 000 €	39 776 €	748 873 €	55 000 €	2 733 221 €	17,12%		774 290 €	1 591 630 €	14,16%	
TOTAL					16 283 919 €	489 726 €	748 873 €	2 788 221 €			2 305 920 €	17,12%		2 305 920 €	14,16%		
Pour mémoire																	
Aménagement d'un pôle d'échange multimodal aux abords de la Gare																	
			2015-2016	I	1 670 000 €						1 252 500 €	75,00%			0,00%	417 500 €	25,00%

*Les montants indiqués dans cette colonne sont mentionnés à titre purement indicatif

